



Le Maire
Ronan LOAS

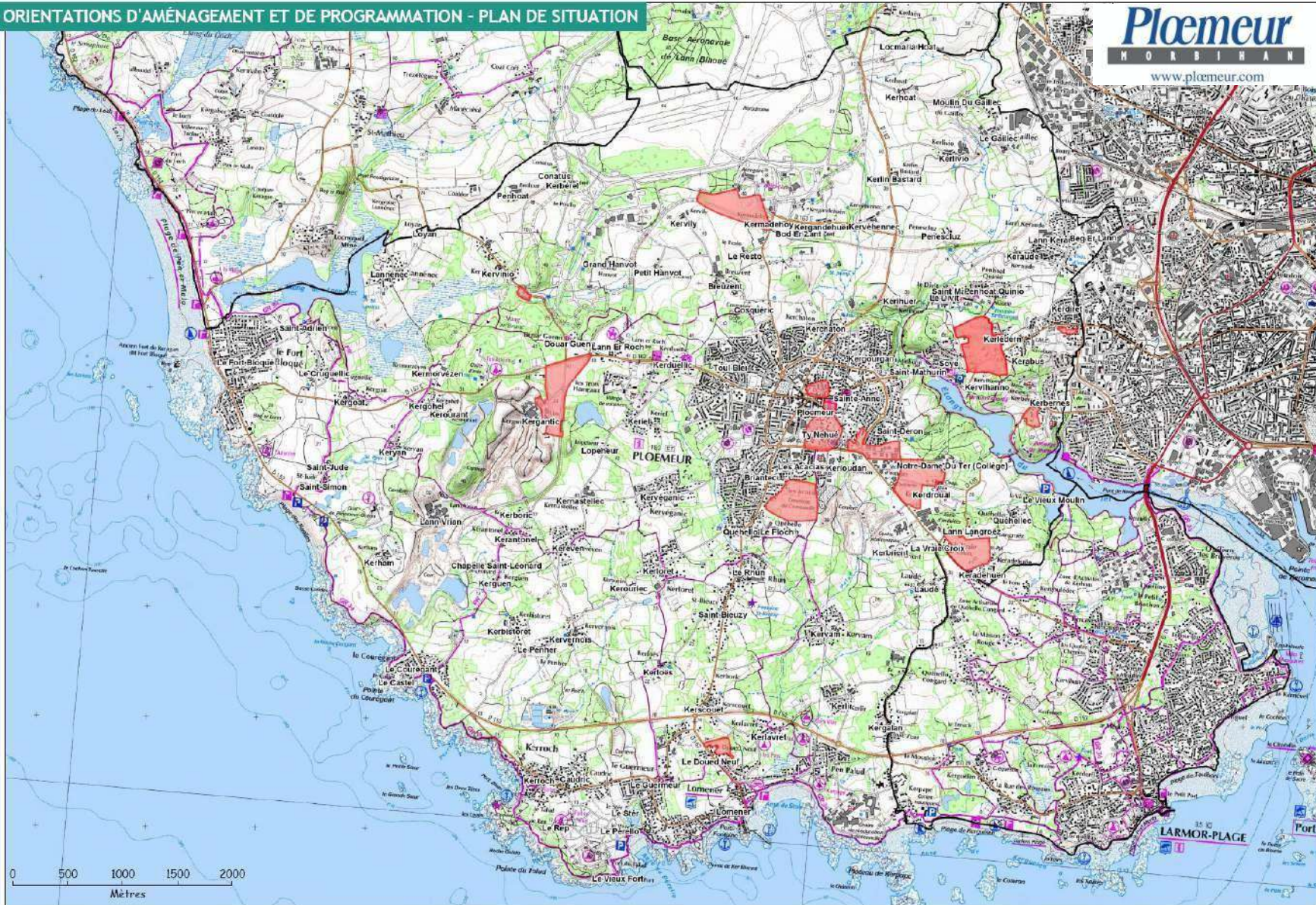


ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Plan Local d'Urbanisme – approuvé le 14 mars 2013, mis à jour le 21 janvier 2014, 30 novembre 2015 et 27 juillet 2017, mis en compatibilité le 2 octobre 2018, mis en compatibilité par déclaration de projet le 10 octobre 2023, modifié le 5 octobre 2016 (N°1,2,3 et 4), le 4 octobre 2017 et modifié le 27 mai 2025.

Orientations d'Aménagement et de Programmation - PLAN DE SITUATION

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - PLAN DE SITUATION



Orientations d'Aménagement et de Programmation - PRINCIPES

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

Conformément à la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2) et au nouvel article L123-1-4 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme comporte des orientations d'aménagement et de programmation. Les orientations d'aménagement et de programmation se situent dans une perspective pré-opérationnelle, sans que les conditions de procédures, ni de montage financier ne soient connues. **Elles sont opposables, dans leurs principes, aux opérateurs** et permettent de traduire concrètement les orientations du PADD, par des choix d'aménagement garantissant leur mise en œuvre sur le terrain.

Elles établissent des éléments de projet tant pour les extensions d'urbanisation que pour les orientations de renouvellement urbain, ces deux approches étant nécessairement complémentaires entre elles.

Elles peuvent prendre des formes très diverses selon la logique de projet concernée, et le niveau de complexité du projet attendu sur tel ou tel site. Elles s'inscrivent en « zoom » par rapport aux orientations définies dans le PADD, et doivent donc en traduire toutes les exigences.

Les OAP ont été élaborées afin de déterminer le niveau de prescription pertinent de façon à ce que les enjeux et objectifs d'aménagement soient respectés, tout en gardant le niveau de souplesse nécessaire à la viabilité des projets.

Validées dans le PLU, elles deviennent opposables aux opérations de construction et d'aménagement dans un rapport de compatibilité. Elles doivent donc être respectées dans l'esprit mais non au pied de la lettre, se distinguant du règlement auquel tout pétitionnaire est tenu de se conformer. Elles permettent d'imposer les aménagements majeurs, tout en laissant aux équipes municipales, concepteurs et opérateurs ultérieurs, une marge de manoeuvre.

Par exemple, s'il est inscrit dans une orientation d'aménagement qu'une liaison est à assurer entre deux voies, que des liaisons douces ou des espaces verts sont à créer, qu'une haie sera maintenue ou que des formes urbaines sont définies, l'opération projetée devra intégrer ces intentions, mais pourra les adapter aux détails de la configuration du terrain et/ou de l'opération tant sur la localisation des équipements envisagés que sur les formes qu'ils peuvent prendre.

Le texte de chacune des orientations précise, dans sa rédaction, par les termes «doivent» et «peuvent» les orientations qui ont un caractère de prescription de celles qui ont un caractère de recommandation.

Le document d'orientations d'aménagement et de programmation concerne 2 types de zones :

Les zones de densification : à l'intérieur de l'aire urbanisée, des secteurs à enjeu de renouvellement urbain ont été identifiés par le groupe de travail mis en place pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (Ilot Saint-Joseph, Gendarmerie, Kervinio...) ;

Les zones d'extension : toutes les zones 1AU, ouvertes à l'urbanisation, sont concernées.

Toutes les zones 1AU font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Pour autant, certaines ont déjà fait l'objet d'autorisations d'urbanisme (permis d'aménager ou procédure de ZAC), c'est le cas des zones de Briantec, Soye, Kergantic et Kerdroual. Les OAP de ces zones sont donc indicatives et peu développées.

- 1. Les zones à vocation principale d'habitat - densification** (Gendarmérie, Saint-Joseph, Ty Néhué, Kerdiret, Kervinio) **page 5**
- 2. Les zones accueillant des activités en mutation vers de l'habitat** (Jean Moulin) **page 27**
- 3. Les zones à vocation principale d'habitat - extension** (Grand Pré-Keradehuen, le Douet Neuf, Kerbernès) **page 33**
- 4. Les zones à vocation d'activités** (aéroport, Gaillec) **page 47**
- 5. Les zones ayant déjà fait l'objet d'autorisations d'urbanisme** (Briantec, Kergantic, Kerdroual, Soye) **page 53**

LES ZONES A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT

Densification

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE LA GENDARMERIE

SECTEUR DE LA GENDARMERIE - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - SECTEUR DE LA GENDARMERIE



SECTEUR DE LA GENDARMERIE - Orientations d'Aménagement et de Programmation

SECTEUR	Surface totale	Surface du périmètre opérationnel	Nombre minimum de logements	Densité brute minimale à prévoir	Densité nette minimale à prévoir	Nombre minimum de logements locatifs aidés
GENDARMERIE	6 245 m²	6 245 m²	50	80 logts/ha	101 logts/ha	15

1- Création d'un front bâti structurant l'espace public

Il s'agira d'un programme qualitatif se référant aux tissus de centre-bourg (typologie de collectifs).

Création d'un linéaire bâti qui viendra structurer l'espace public en continuité directe de l'hyper centre et qui pourra s'étendre en profondeur.

Il respectera les épannelages existants dans l'hyper centre.

2 - Mettre en valeur le coeur d'îlot

Créer un espace partagé en coeur d'îlot.

Créer un espace tampon avec les terrains voisins au nord et limiter les vues.

3- Aménager une desserte simple

Il sera prévu au moins un accès depuis la rue de l'Yser.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

**SECTEUR DE SAINT JOSEPH
HOTEL DE VILLE**

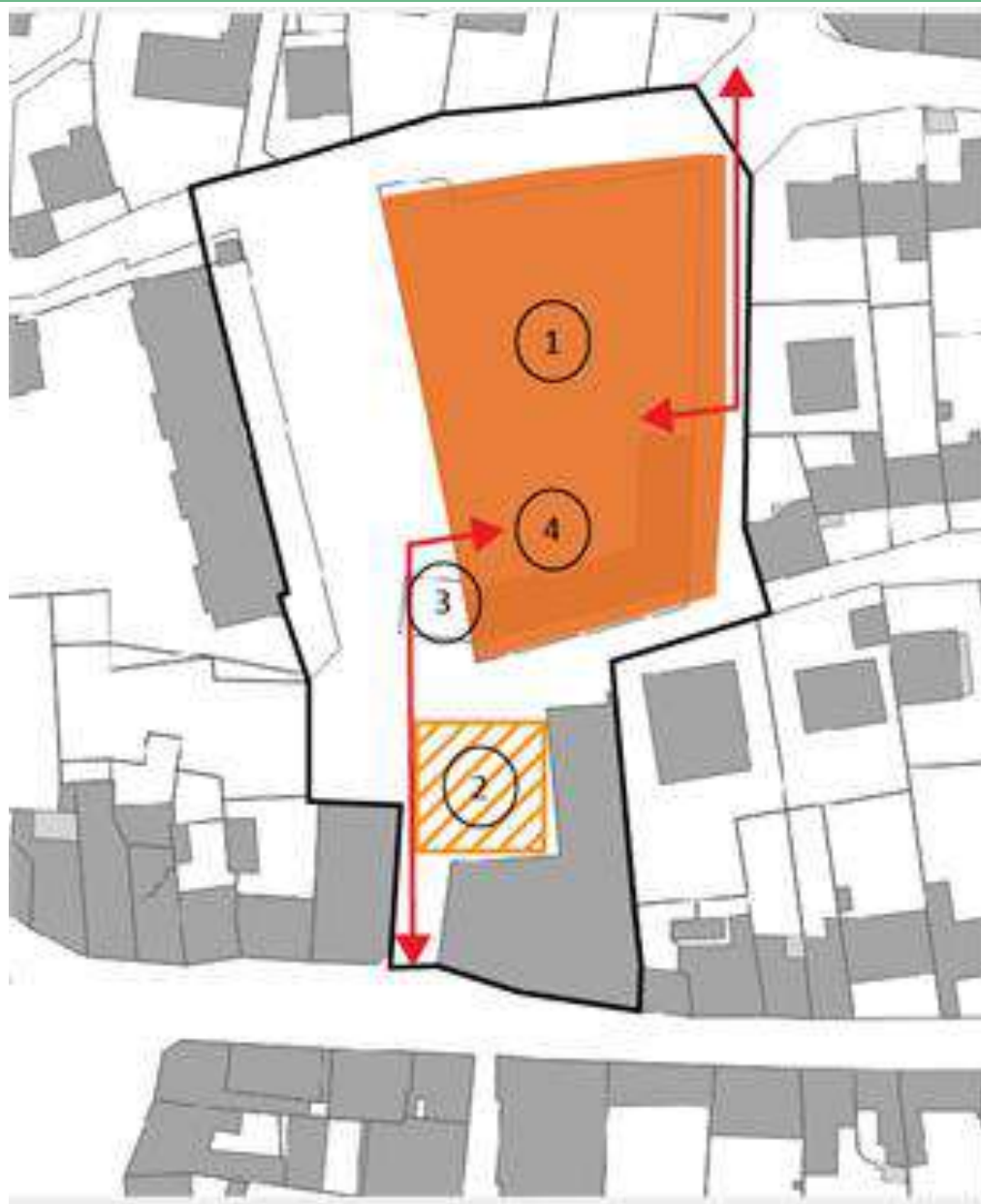
SECTEUR DE SAINT JOSEPH – Hôtel de ville - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



Légende :

-  Limite de secteur
-  Mixité fonctionnelle commerces / activités / services / habitat
-  Place, espace public à qualifier ou à structurer
-  Accès

SECTEUR DE SAINT JOSEPH - Hôtel de ville - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR	Surface totale	Surface du périmètre opérationnel (hors voirie, parkings et mairie)	Nombre minimum de logements	Densité brute minimale à prévoir	Densité nette minimale à prévoir	Nombre minimum de logements locatifs aidés
SAINT JOSEPH	8 514 m²	2 800 m²	23	82 logts/ha	103 logts/ha	7

1 - Réaliser une opération mixte sur une partie de l'îlot Saint-Joseph

Créer de nouveaux logements en partie en démolition/reconstruction au nord du bâtiment promis à être réhabilité en qualité d'annexe de la Mairie (0,28 ha). Permettre l'accueil de commerces et services en rez-de-chaussée le long de l'allée Laurent Esvan.
Structurer l'îlot par le prolongement d'un bâti en limite de voie publique sur la rue de Raime.

2 - Créer un espace paysager devant la Mairie

Un large espace ouvert devant le bâtiment principal de la Mairie permettra à la fois de mettre en valeur ce bâtiment public et de proposer un espace convivial et végétalisé en centre-ville.

3 - Créer une percée visuelle

Création d'une ouverture visuelle entre la rue de Raime et la rue des écoles avec la démolition du bâtiment de mairie annexe qui jouxte l'ancienne école St Joseph.

4 - Réorganiser les stationnements publics

La réorganisation de l'offre de stationnement se fera dans le cadre du projet de réhabilitation de l'ancienne école Saint-Joseph.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

**SECTEUR DE TY NEHUE
ARMORIQUE**

SECTEUR DE TY NEHUE ARMORIQUE- Orientations d'Aménagement et de Programmation



SECTEUR DE TY NEHUE ARMORIQUE - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR	Surface	Nombre de logements minimum	Densité minimale à prévoir	Logements locatifs aidés à prévoir
TY NEHUE ARMORIQUE	2,7 ha	130	50 logts/ha	35%

1 - Création d'un front bâti ouvert sur le boulevard François Mitterrand

Utiliser cet axe majeur de desserte par les transports en commun pour installer une offre commerciale en rez-de-chaussée de petits collectifs.

2 - Renforcement d'un espace public partagé

Accompagner la densification par l'aménagement d'un espace public végétalisé et fédérateur, ouvert sur le quartier. Cet espace proposera des usages divers à destination de toutes les générations.

3 - Articulation du quartier autour du chemin de la mer

Les constructions et aménagements mettront en valeur cette liaison piétonne d'importance pour la commune.

4 - Création d'îlots mixtes (activités – habitat – services), continuité de l'activité commerciale

Assurer la continuité de l'activité commerciale présente sur la rue de Kervam et la place Anne de Bretagne par une offre importante au croisement de la rue St Exupéry et la rue de Kervam. Les rez-de-chaussée des collectifs sur le reste du secteur seront destinés aux équipements et services.

5 - Liaison centre ville historique et centre ville Sud

Le redressement de la voirie rue St Exupéry ouvre la place de Bretagne sur le secteur Sud du centre ville. Cet élargissement du centre ville encourage les déplacements doux en créant une ambiance plus urbaine.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE KERDIRET

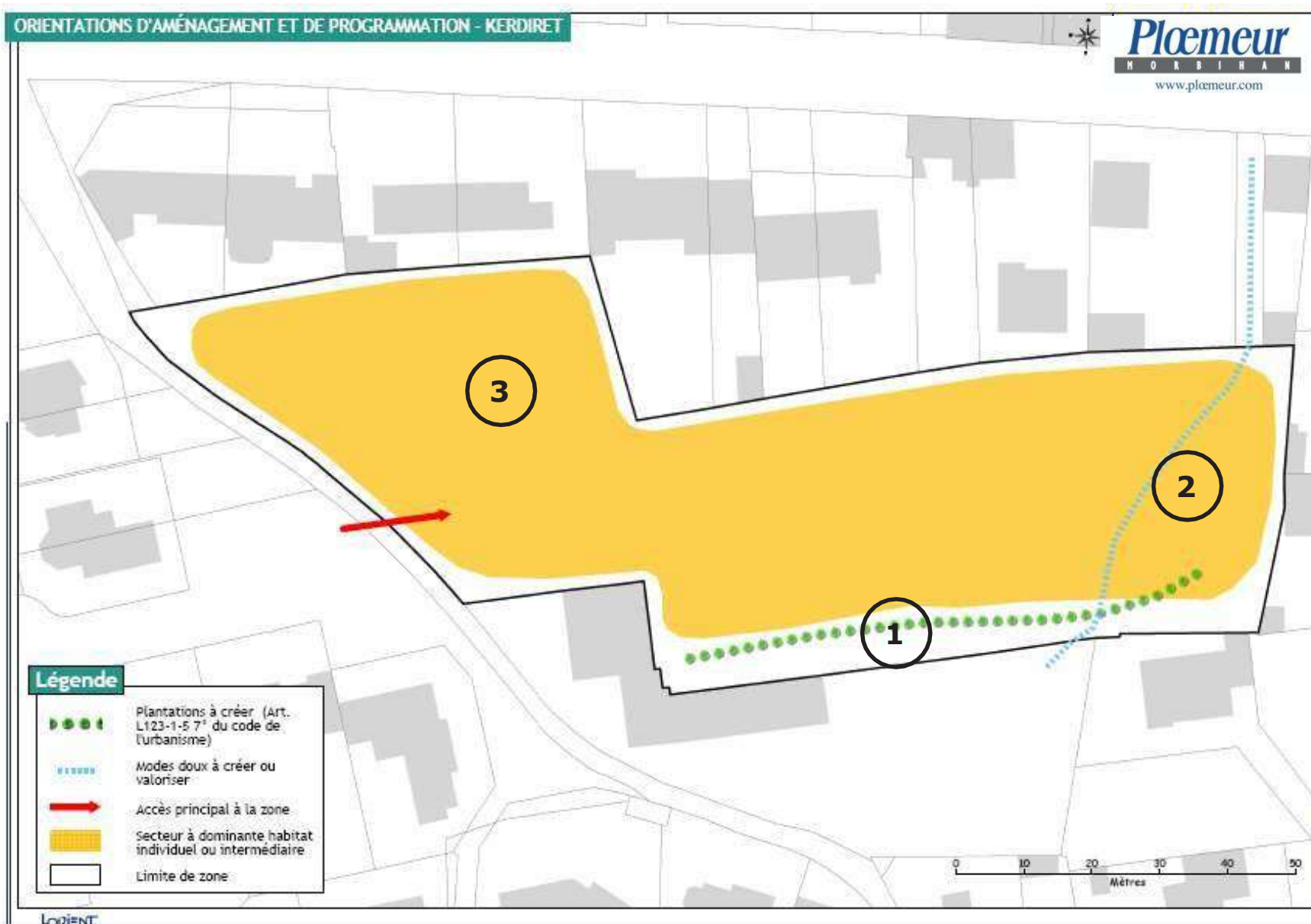
SECTEUR DE KERDIRET - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



SECTEUR DE KERDIRET - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR	Surface	Nombre de logements envisagés	Densité minimale à prévoir	Logements locatifs aidés à prévoir
KERDIRET	0,7 ha	24	35 logts/ha	35%

La trame bocagère comme structure d'appui du projet

Les projets de construction respecteront les haies présentes sur le site. Ils seront intégrés à l'aménagement des espaces publics.

Déplacements doux prioritaires

Sécurisation des cheminements piétons/vélos qui relient les voies principales adjacentes supports de transports en commun (Triskell) et les quartiers d'habitation proches.

Articuler l'urbanisation au secteur pavillonnaire existant

Située au sein d'un secteur pavillonnaire récent, il n'est pas souhaitable d'y voir s'implanter des immeubles de grande hauteur. On privilégiera donc sur ce site des programmes d'habitat groupé susceptibles de bien s'insérer dans le tissu urbain environnant.



Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE KERVINIO

SECTEUR DE KERVINIO - Orientations d'Aménagement et de Programmation

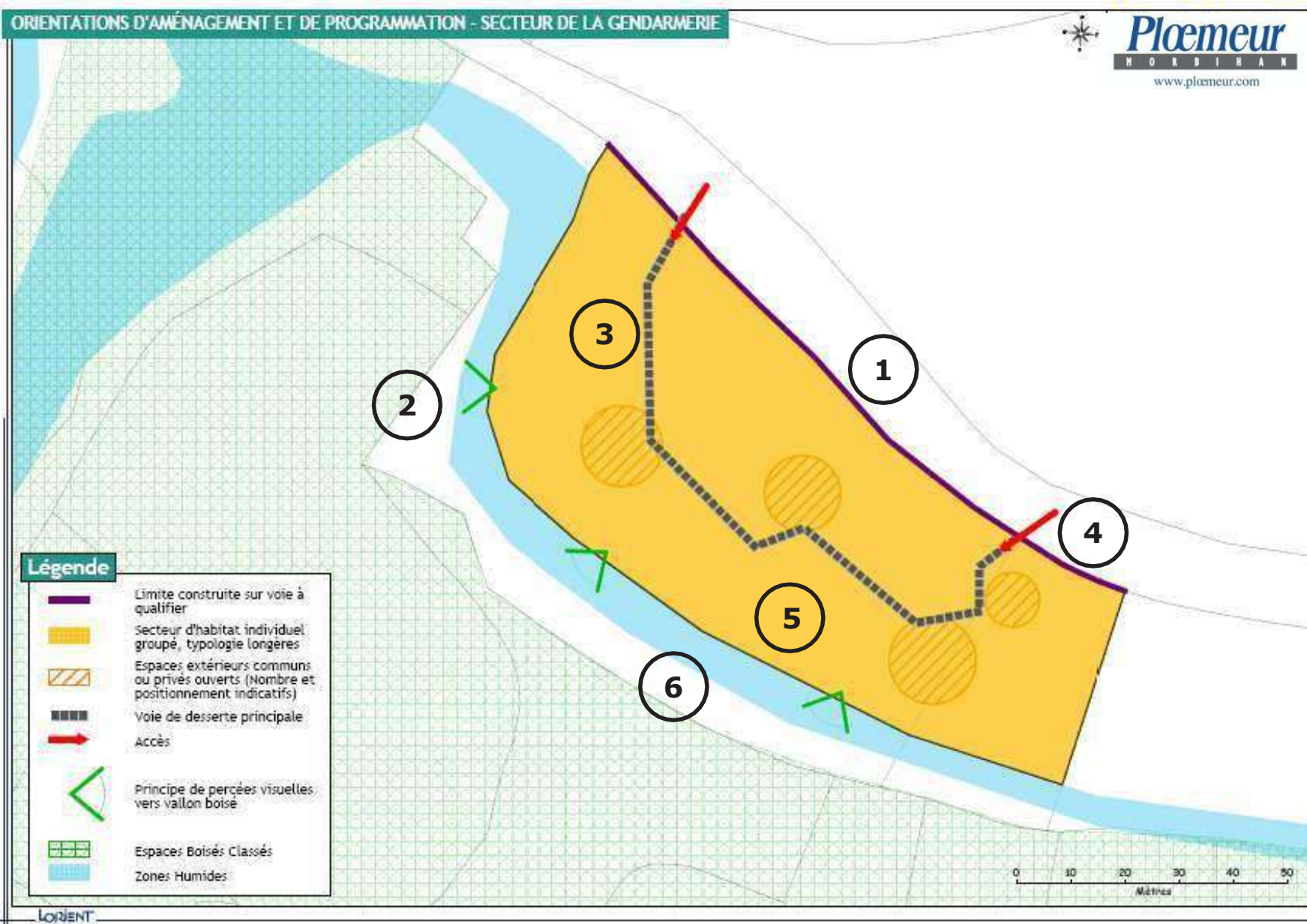
Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - SECTEUR DE LA GENDARMERIE



SECTEUR DE KERVINIO - Orientations d'Aménagement et de Programmation

SECTEUR	Surface	Nombre de logements envisagés	Densité minimale à prévoir	Logements locatifs aidés à prévoir
KERVINIO	0,8 ha	30	35 logts/ha	35%

1- Création d'une limite bâtie structurant l'espace public

Limite qualitative en bordure de voie pouvant se traduire par une clôture construite ou des bâtiments implantés sur la limite Nord.
 Le linéaire devra être pensé en cohérence tout en autorisant une diversité.

2 - Ouverture vers le vallon boisé

L'urbanisation de ce secteur devra favoriser les orientations sud-ouest offrant des vues vers le vallon boisé situé en frange de la parcelle.

3- Un schéma de desserte irrégulier

Le linéaire de desserte de l'opération devra dans son tracé favoriser des pincements et des dilatations afin d'autoriser l'installation d'espaces extérieurs communs, publics, semi-privés ou privés mais ouverts sur la voie de desserte.

4- Création de deux accès

La desserte de l'opération devra comporter deux accès afin de ne pas encourager un schéma en impasse.

5 - Une composition spatiale et une typologie de logements se référant aux hameaux

La composition d'ensemble devra développer un linéaire bâti en bordure des espaces publics ou communs qui seront dessinés.
 Il s'agira d'un ensemble bâti aggloméré se référant aux typologies de longères, soit des gabarits fin et étirés en longueur avec des hauteurs ne dépassant pas le R+1+combles.

6- Conservation de la zone humide et du cours d'eau

L'urbanisation du site devra suivre la limite de la zone humide au sud de la parcelle.

Les stationnements

Il pourra se regrouper éventuellement sur certaines poches d'espaces extérieurs (type cours).

LES ZONES ACCUEILLANT DES ACTIVITES en mutation vers de l'habitat

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR JEAN MOULIN

SECTEUR JEAN MOULIN - Orientations d'Aménagement et de Programmation

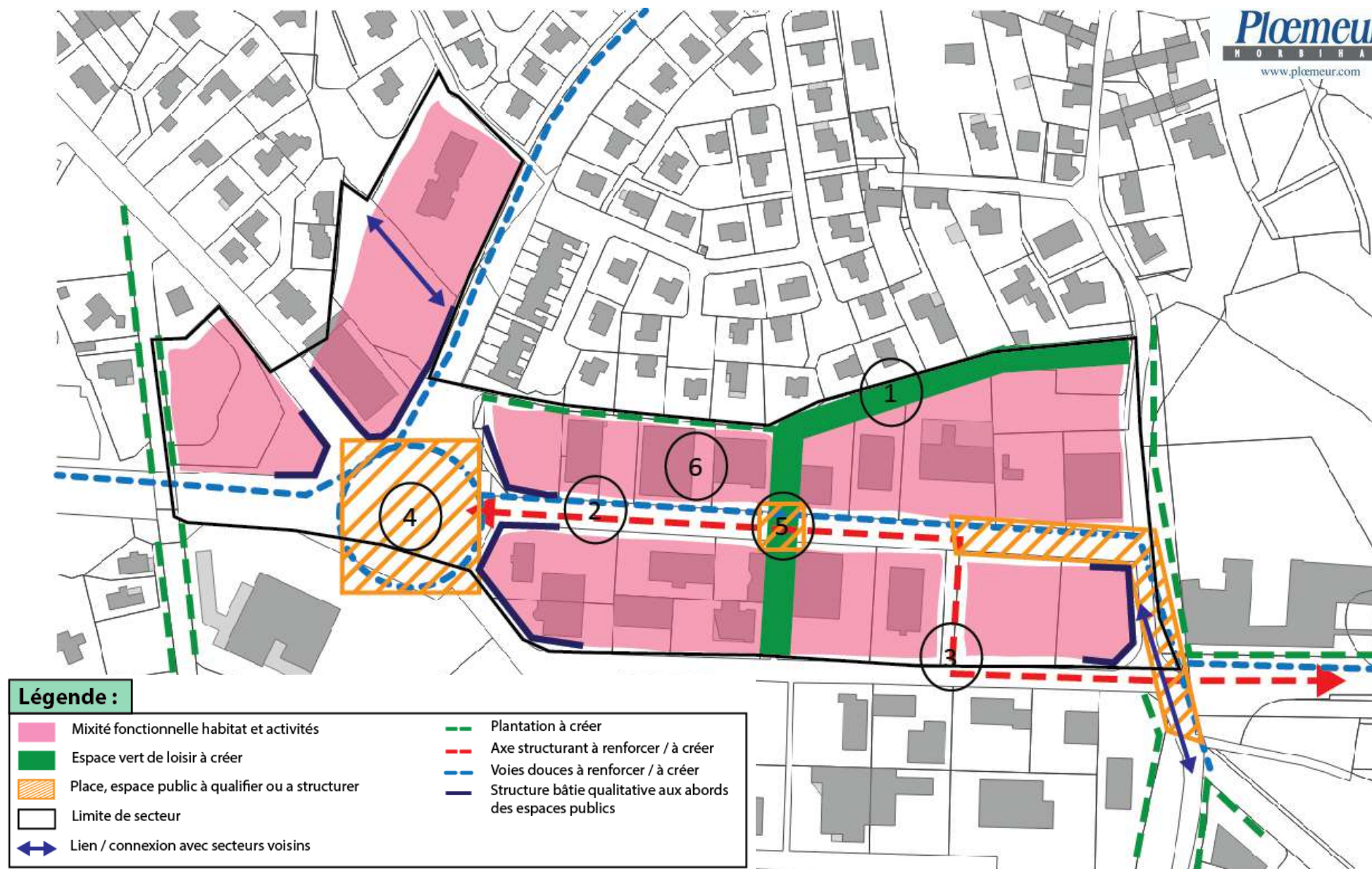
Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

Ploemeur
M O R B I H A N
www.ploemeur.com



Zone destinée à accueillir des opérations mixtes

1- Connexions rives du Ter - Parc urbain

Création d'une trame verte généreuse affirmant de réels usages et de réelles continuités à l'échelle de la commune.

A l'échelle du secteur, cet espace paysager permettra une division installant naturellement de nouveaux îlots à bâtir.

Dans la continuité de cet espace, un cordon végétal sera planté protégeant ainsi les zones résidentielles situées au Nord.

2 - Affirmer la rue Jean Moulin comme l'axe principal du secteur

Son positionnement en continuité directe du boulevard F Mitterrand conduit naturellement à identifier cette voie comme l'accès principal au quartier.

Il devra être requalifié comme un boulevard urbain

3- Une connexion directe avec les nouveaux quartiers à l'Est et une hiérarchisation du maillage viaire

Une nouvelle voie en perpendiculaire de la rue Jean Moulin rejoignant l'allée du Château du Ter deviendra l'axe structurant permettant d'accéder aux futurs quartiers de Kerdroual à l'Est. La desserte, par les cheminements doux, des nouveaux quartiers se réalisera via le chemin de la laiterie.

La voie existante est conservée pour desservir l'Ehpad ainsi que les îlots à bâtir.

La requalification de la rue J Moulin avec un aménagement de cheminements doux renforcera ce statut d'axe majeur en lien avec le tracé du Triskell passant à proximité du secteur.

4- Requalification d'un espace public

Le giratoire actuel sera réaménagé pour offrir une image et un signal d'espace public d'entrée de quartier (apaisement et cohabitation des flux sur cet espace majeur), ainsi que pour l'accueil du Triskell et des nouveaux secteurs d'habitat.

Les programmes bâtis viendront s'inscrire en front de voie pour structurer les abords de cette place; ils devront être ambitieux dans leur qualité architecturale, ainsi que dans leur morphologie et dans le dialogue qu'ils entretiendront avec l'espace public, afin de donner une vision de rue. L'incitation à une structuration bâtie qualitative y sera recherchée.

5 - Aménagement d'une place de quartier

Une placette centrale pourra être créée marquant une ponctuation à l'échelle du secteur.

Située à l'intersection de plusieurs flux, avec une priorité au piéton, elle s'installera naturellement sur cet emplacement et permettra de nouveaux usages ainsi qu'un ralentissement du trafic.

6- Une mixité des programmes

Le secteur Jean Moulin forme un espace tampon entre des zones résidentielles au Nord et une zone d'activité au Sud.

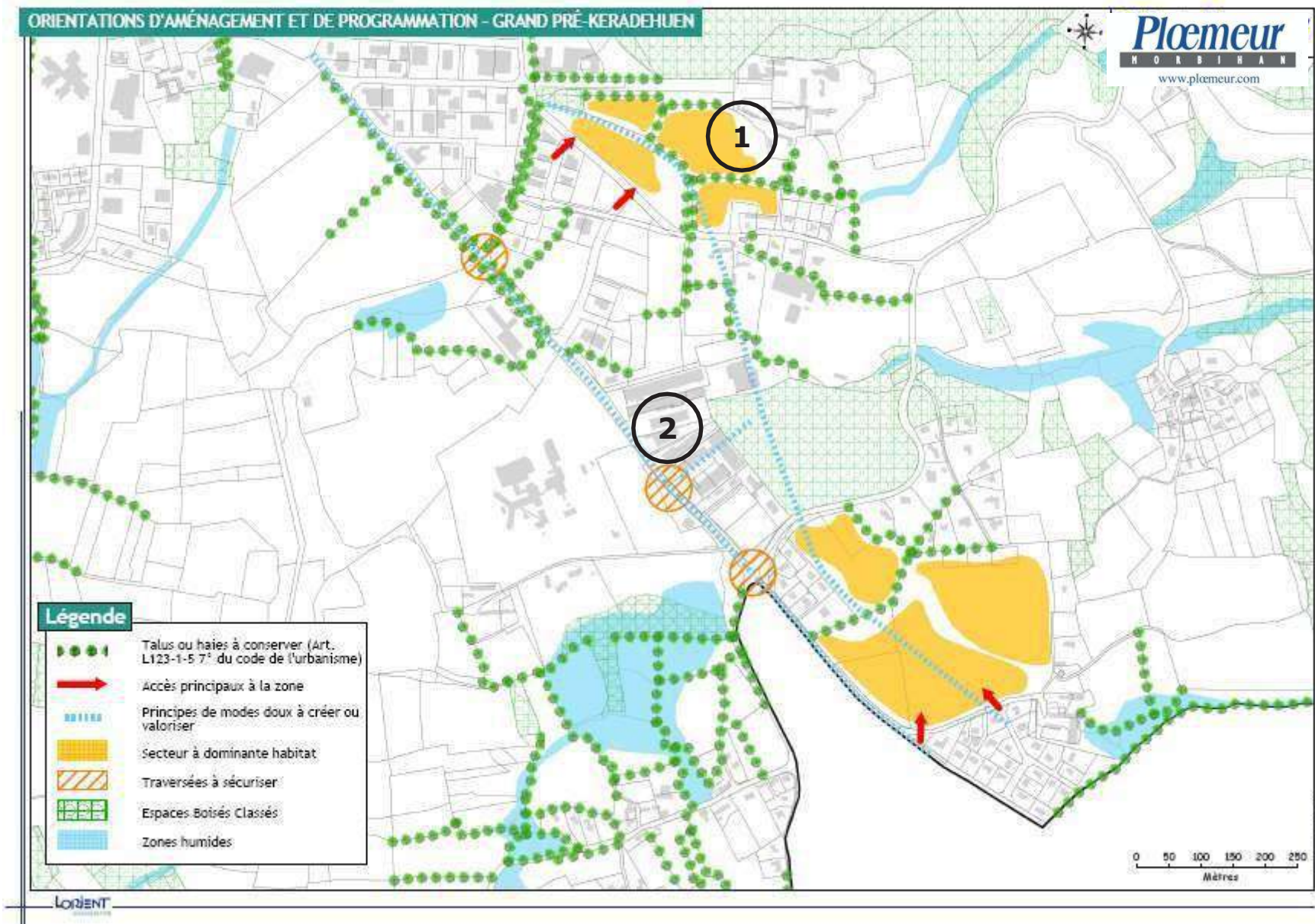
L'enjeu de renouvellement urbain sur ce quartier sera de réussir une transition des usages et des morphologies afin d'inscrire durablement ce secteur dans son environnement.

LES ZONES A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT

Extension

SECTEUR DE GRAND PRE - KERADEHUEN

SECTEUR DE GRAND PRÉ - KERADEHUEN - Orientations d'Aménagement et de Programmation



SECTEUR	Surface	Nombre de logements envisagés	Densité minimale à prévoir	Logements locatifs aidés à prévoir
GRAND PRE KERADEHUEN	14,4 ha	480	33 logts/ha	35%

1 - La trame bocagère comme structure d'appui du projet

Les projets de construction respecteront les nombreuses haies et talus présents sur le site. Ils seront intégrés à l'aménagement des espaces publics.

2 - Déplacements doux prioritaires

Sécurisation des cheminements piétons/vélos qui relient le centre ville, les équipements structurants de la commune et les nouveaux quartiers d'habitation.

SECTEUR DU DOUET NEUF

SECTEUR DU DOUET NEUF - Orientations d'Aménagement et de Programmation

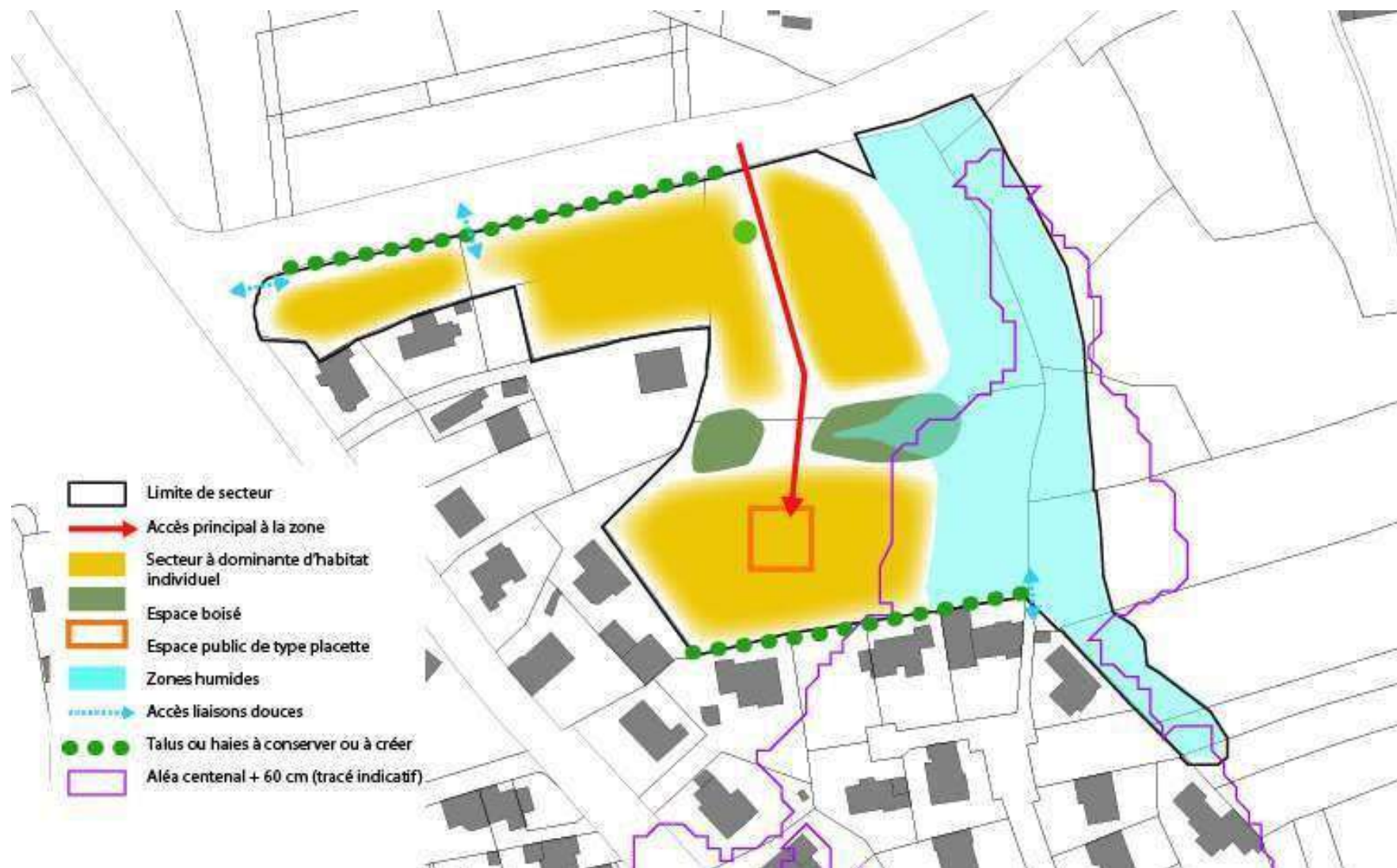
Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - SECTEUR DU DOUET NEUF



SECTEUR DU DOUET NEUF - Orientations d'Aménagement et de Programmation

SECTEUR	Surface totale	Périmètre opérationnel (hors zones humides)	Nombre minimum de logements	Densité brute minimale à prévoir	Densité nette minimale à prévoir	Nombre minimum de logements locatifs aidés
LE DOUET NEUF	1,74 ha	1,12 ha	27 (1AUb) + 4 (Ubm)	28 logts/ha	35 logts/ha	9

PRINCIPES

Habitat individuel en accession et en location sociale.

Trame viaire

Accès à la zone par la voie communale menant au hameau de Kerlavret.

Des emprises dédiées aux voies réduites.

Création d'accès pour les liaisons douces vers les quartiers, les équipements et espaces naturels avoisinants

Création d'un espace commun convivial (de type placette ou cour urbaine) autour duquel s'organisera la desserte des lots de fond de zone

Trame végétale

L'aménagement paysager de la zone s'appuiera sur l'existant tout en le valorisant :

- conservation des talus le long de la route communale,
- préservation des boisements en périphérie de zone
- préservation de l'arbre identifié comme intéressant
- aménagement de la rupture de pente située en partie centrale de la zone qui sera le support d'un aménagement paysager de qualité

Formes urbaines

Transition douce avec l'environnement urbain, agricole et naturel

Morphologies R+1+C

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE KERBERNES

SECTEUR DE KERBERNES - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - SECTEUR DE KERBERNES



SECTEUR DE KERBERNES - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR	Surface totale	Surface (hors espaces boisés à préserver)	Nombre minimum de logements	Densité brute minimale à prévoir	Densité nette minimale à prévoir	Nombre minimum de logements locatifs aidés
KERBERNES	1,08 ha	0,9 ha	17	19 logts/ha	24 logts/ha	6



1 - Maintien d'une vocation d'habitat intégré à un environnement paysager exceptionnel, tenant compte des contraintes topographiques du site : habitat individuel, à caractère diffus, et de hauteur limitée à R+1+combles. Offrir aux constructions des façades plein sud. Structurer la voie.

2 - Préserver la structure arborée de la façade ouest qui participera à l'insertion paysagère de l'urbanisation de la zone 1AU vis à vis du site de l'Etang du Ter.

3 - Opportunité de créer une liaison piétonnière vers le parc de l'Etang du Ter dans l'organisation d'un espace vert (espace boisé) sur la pente du relief.

4 - Carrefour à aménager afin de permettre un accès sécurisé à la zone et un ralentissement de la circulation sur la voie descendant vers l'étang du Ter.

Au moins un accès par le Nord depuis la rue du Moulin du Ter. Un deuxième accès est possible à l'Ouest du site.

LES ZONES A VOCATION D'ACTIVITES

SECTEUR DE L' AEROPORT

SECTEUR DE L'AÉROPORT - Orientations d'Aménagement et de Programmation

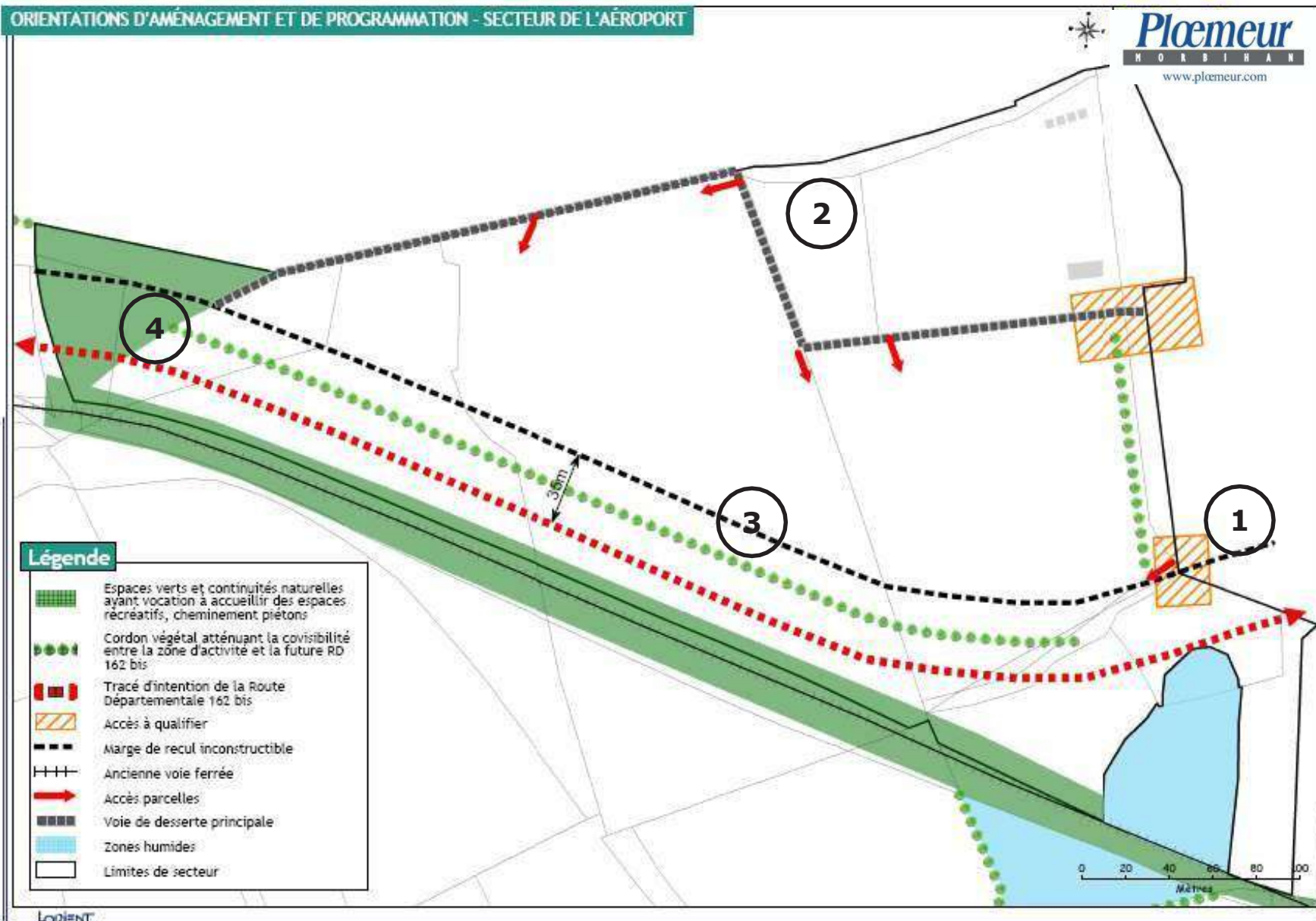
Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - SECTEUR DE L'AÉROPORT



Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DU GILLEC

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 04/10/2017

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

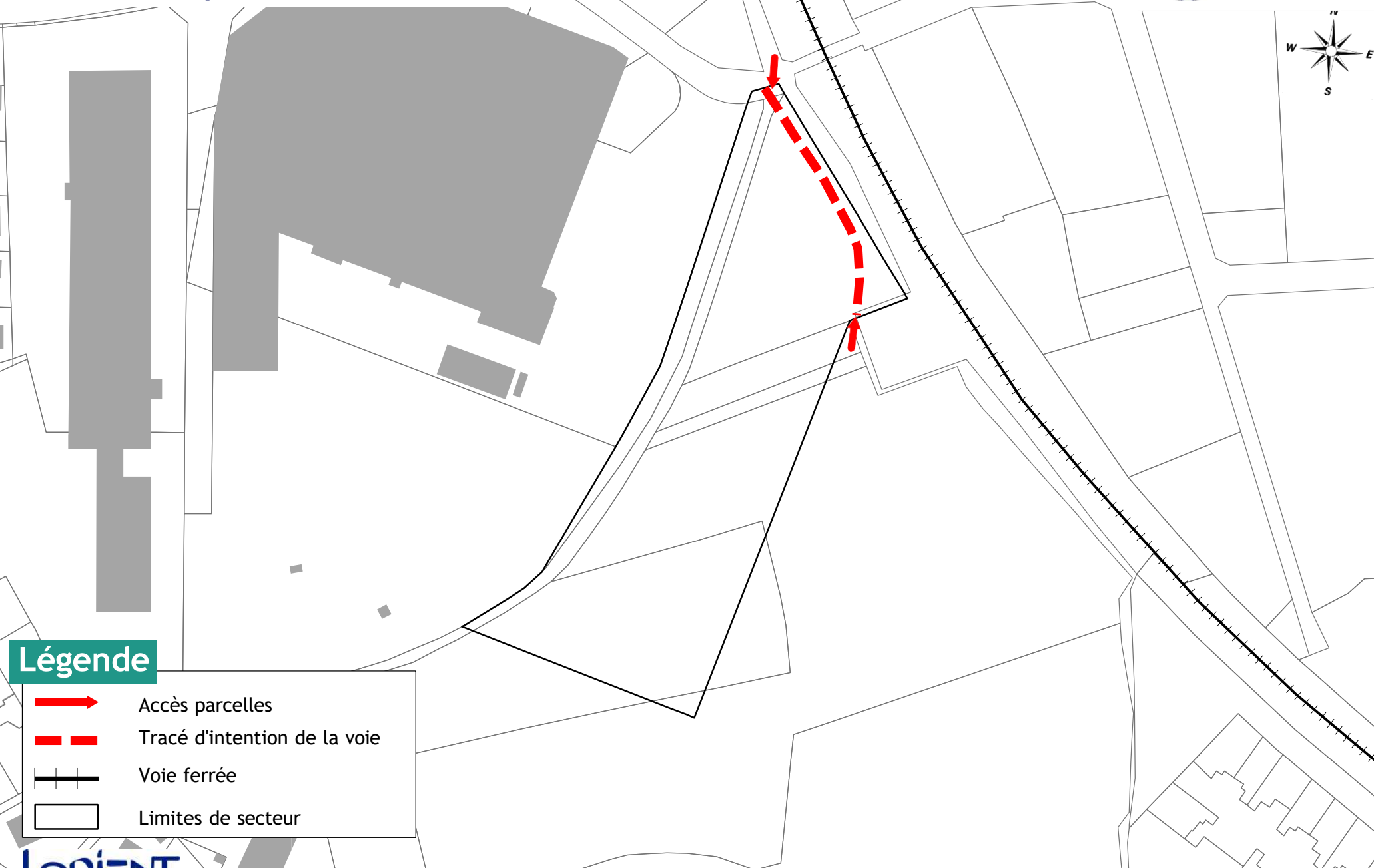
Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

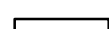


VILLE DE PLOEMEUR

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



Légende

-  Accès parcelles
-  Tracé d'intention de la voie
-  Voie ferrée
-  Limites de secteur

1- Accès à la zone d'activités

Un soin particulier devra être apporté à la frange sur voie publique.
L'accès principal à la zone d'activités sera à qualifier.



2 - Principe de desserte de la zone

La desserte de la zone sera assurée par le Nord afin de laisser la possibilité de créer de grands lots sur la zone et de permettre une éventuelle liaison avec les terrains de l'aéroport situé immédiatement au Nord.

3- Cordon végétal atténuant la covisibilité entre la zone d'activités et la future route départementale

4- Boisement à conserver dans le cadre de la qualification de la zone



Gestion des eaux pluviales

Les eaux de toiture et de ruissellement seront dirigées de façon privilégiée vers un réseau de noues paysagères intégrées aux aménagements de voirie.

Autant que possible, des revêtements semi-perméables seront à privilégier sur les zones de stationnement. Les eaux seront ensuite dirigées vers des noues ou des fossés paysagers équipés d'éléments de pré-traitement des eaux avant rejet vers un bassin de rétention paysager.

Les zones humides et le cours d'eau passant au sud-est de la zone seront strictement protégés.

LES ZONES AYANT DEJA FAIT L'OBJET D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE BRIANTEC

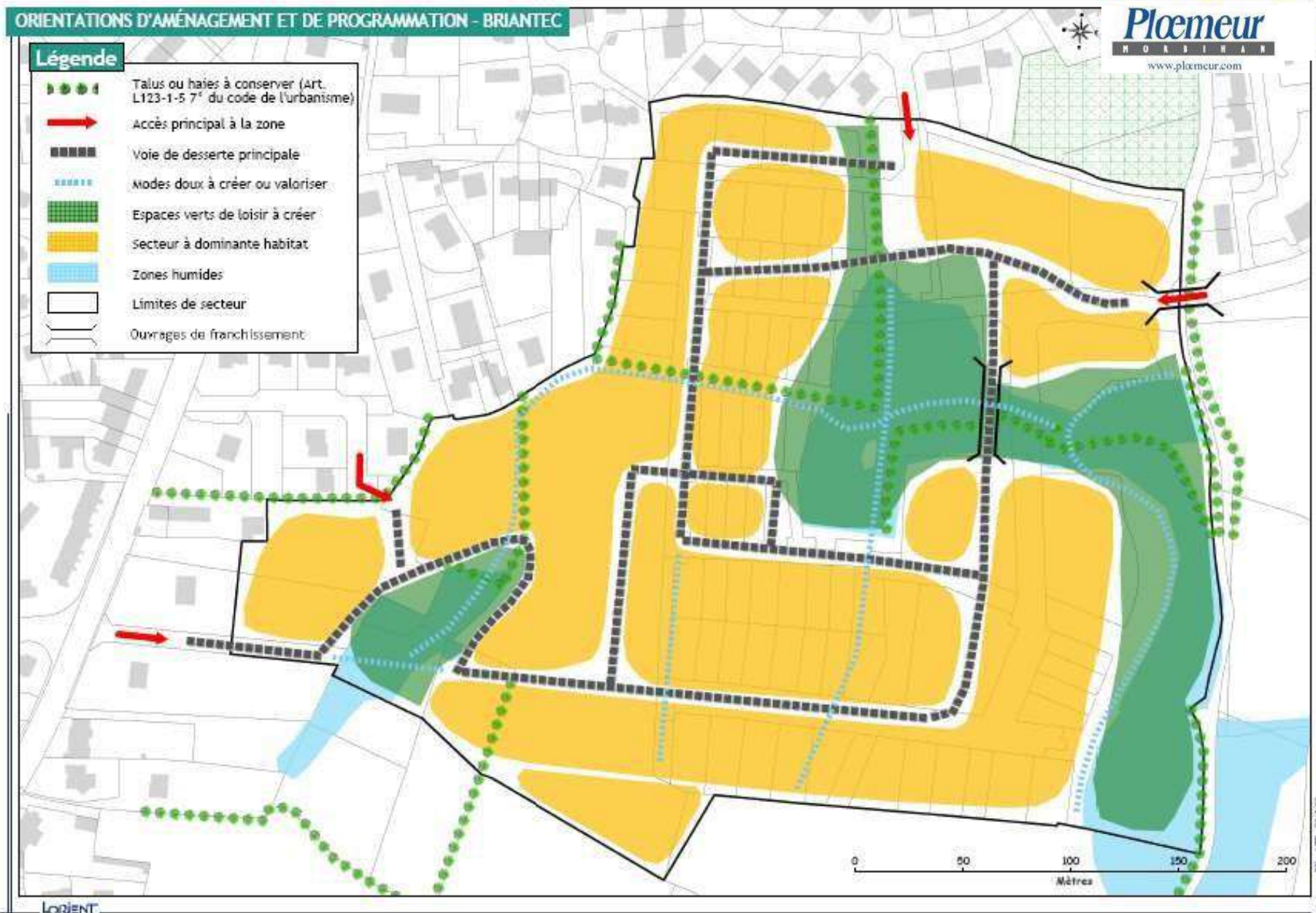
SECTEUR DE BRIANTEC - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



SECTEUR DE BRIANTEC - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR	Surface	Nombre de logements envisagés	Densité minimale à prévoir	Logements locatifs aidés à prévoir
BRIANTEC	8,9 ha	233	26 logts/ha	35%

Le secteur de Briantec a fait l'objet d'un permis d'aménager et les constructions sont en cours.
Le schéma d'organisation approuvé et le règlement du lotissement sont donc opposables aux autorisations d'urbanisme déposées dans la zone.

Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE KERGANTIC

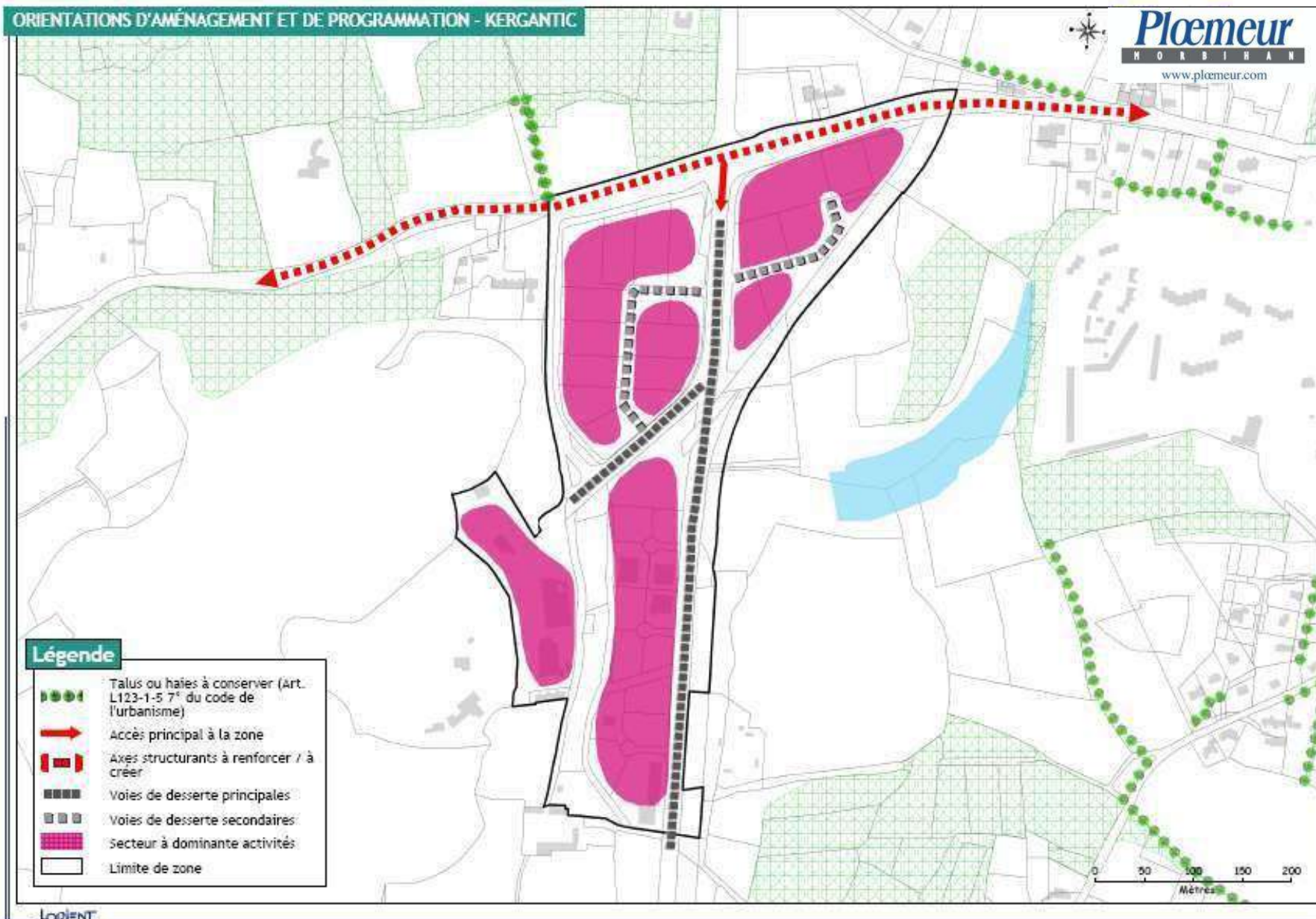
SECTEUR DE KERGANTIC - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE KERDROUAL

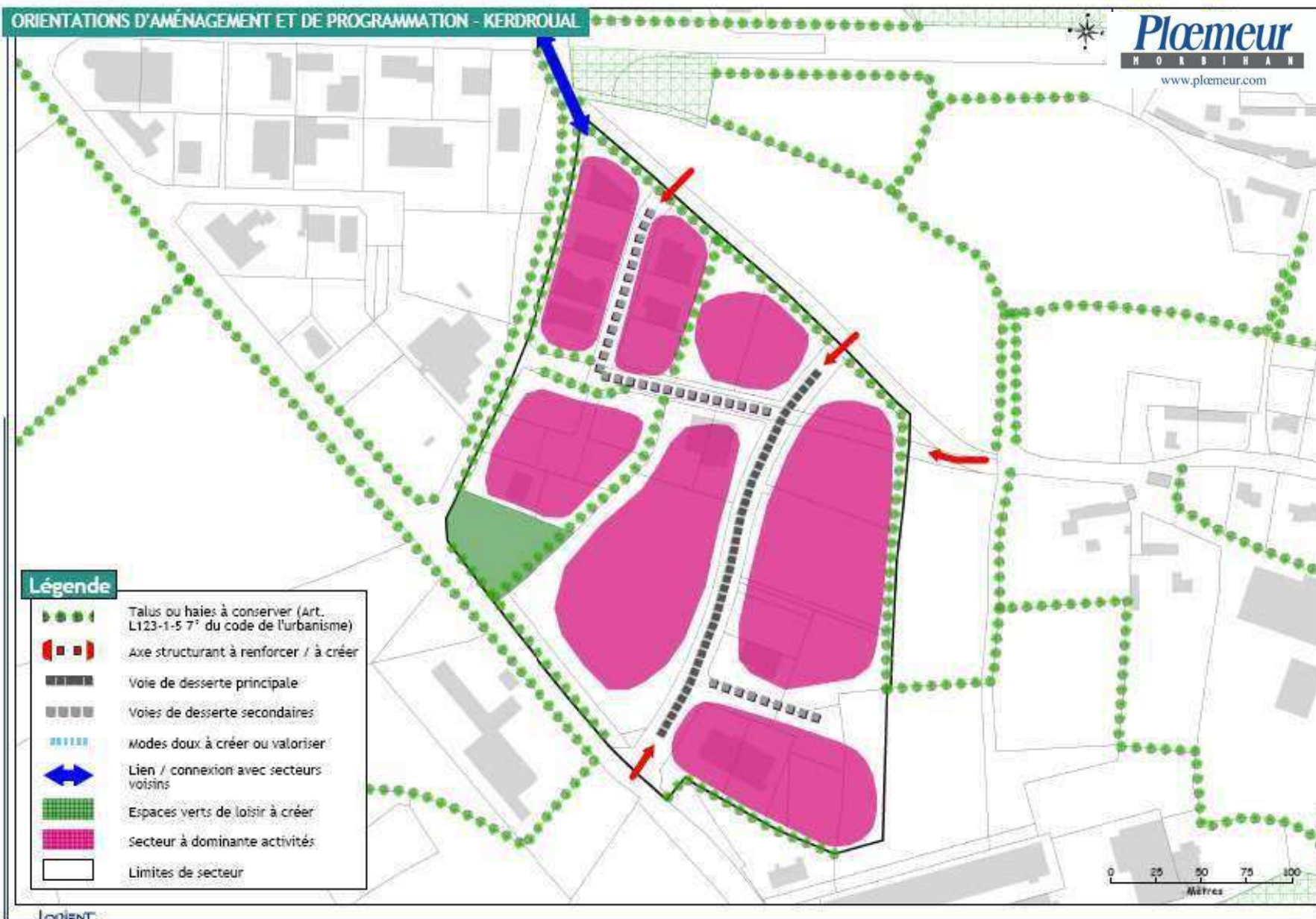
SECTEUR DE KERDROUAL - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

SECTEUR DE SOYE

SECTEUR DE SOYE - Orientations d'Aménagement et de Programmation

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



OAP thématique «Paysage aux abords de la carrière »

Extraits des études d'impact et paysagères
réalisées par la société ENCEM en novembre 2021

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE Trois

Contexte paysager à l'échelle du site

Inspiré de l'étude paysagère - Pierre-Yves Hagneré - 2019 :

Au premier abord, la carrière présente un paysage complexe, fait de multiples espaces aux ambiances paysagères très diversifiées et entre lesquels le repérage n'est pas toujours aisé. Issue d'un siècle d'extractions et de remblayages, la topographie accidentée de la carrière contraste fortement avec celle de la plaine littorale qui l'entoure.

Les dynamiques végétales, les bâtiments et ouvrages et les surfaces en eau se combinent avec cette topographie pour aboutir à cette multiplicité d'espaces. Tous ne sont pas visibles aujourd'hui de la même façon par le grand public, mais tous vont être présentés dans un premier temps, car ils seront tous abordés au stade de l'étude de la remise en état.

Les zones prévues pour les extensions et les modalités de perception depuis l'extérieur seront présentées dans un second temps.

1. Au sud : usine, plans d'eau et remblayages

L'usine est au coeur de la carrière. Elle fait actuellement l'objet d'un aménagement dans lequel certaines installations sont déplacées. Mais ceci ne remet pas en cause l'organisation générale des espaces de la carrière.

Vers le sud se succèdent des fosses en eau, partiellement comblées et une vaste zone à la topographie désorganisée, mêlant zones d'extraction en cours ou passées et friches (landes, fourrés).

Puis, bordant la route littorale, une zone remblayée s'étend au pied d'un ancien stérile, aujourd'hui hors périmètre et qui fait office de belvédère pour les promeneurs.

À l'ouest de l'usine s'étend une lagune et au nord se trouve un stock sur lequel se réimplantent des pins maritimes.

2. Au nord : fosse principale, stocks, pinèdes et lagunes

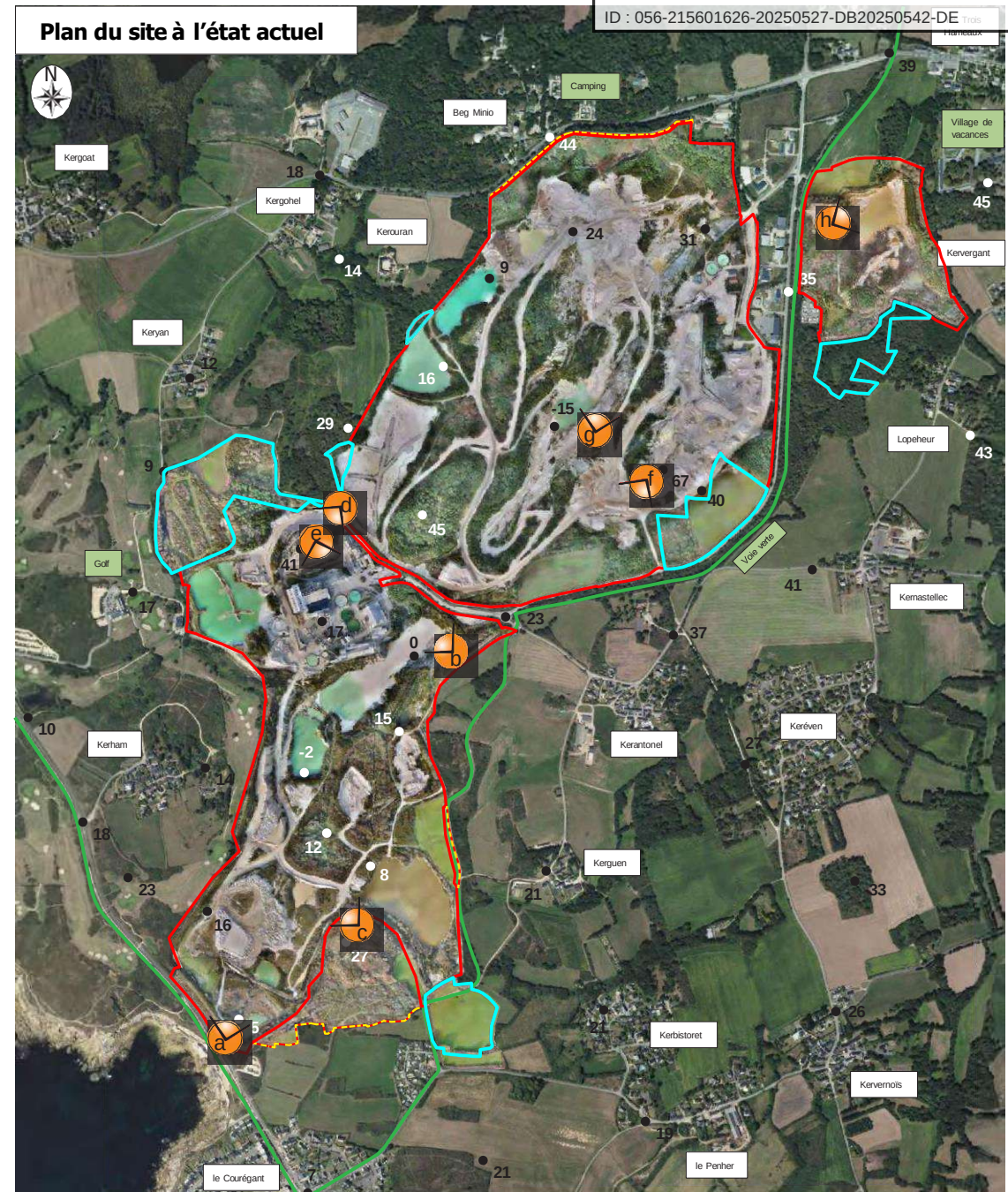
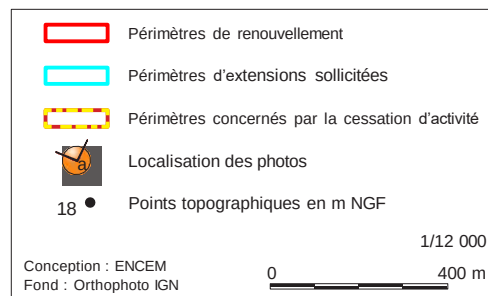
Sur la partie nord, les composantes paysagères ont des échelles plus grandes que sur la partie sud. Elles sont principalement orientées nord-est / sud-ouest : les lagunes se succèdent sur la frange ouest, entourées de pinèdes qui les masquent depuis l'extérieur.

À l'est des lagunes s'élève un vaste stock (ou terail) aujourd'hui recouvert d'une pinède. Cette végétalisation le rend beaucoup moins visible que le troisième stock, implanté à l'est. Ce dernier constitue avec le stock sud les éléments emblématiques de la carrière, que l'on peut voir depuis l'île de Groix. Stock central et stock est enserrant la fosse principale, longue, étroite et encaissée.

3. Au nord-est : un secteur plus petit, entouré de bois

Au nord-est, de l'autre côté de la route d'accès à l'usine, le secteur de Lopeheur est déconnecté du reste de la carrière. Il comporte une petite fosse d'extraction au nord et une zone humide. Le boisement mixte qui les borde au sud fait partie de la zone d'extension sollicitée.

Une zone d'activités s'est intercalée entre le secteur de Lopeheur et celui de Kergantic.



Contexte paysager à l'échelle du site



Contexte paysager à l'échelle du site

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



Contexte paysager à l'échelle du site



2.1 Localisation des zones de perceptions actuelles

L'objectif de ce chapitre est d'inventorier et de qualifier les espaces et les itinéraires qui entretiennent des relations visuelles avec le site : d'où le site actuel est-il vu, quels secteurs du site sont visibles, à quelle distance et par qui ? Le relevé des perceptions visuelles permettra ensuite de définir des préconisations adaptées à la nature du site et à son impact dans l'environnement.

2.1.1 Les écrans visuels

Les écrans visuels, réduisant les zones de perception, sont principalement constitués par :

- le relief local légèrement plus marqué au nord et à l'est du site ;
- les légers reliefs entourant le Fort Bloqué ;
- et la végétation haute et les zones bâties qui, par leur densité, peuvent constituer localement des obstacles visuels.

2.1.2 Détermination du bassin visuel du site actuel

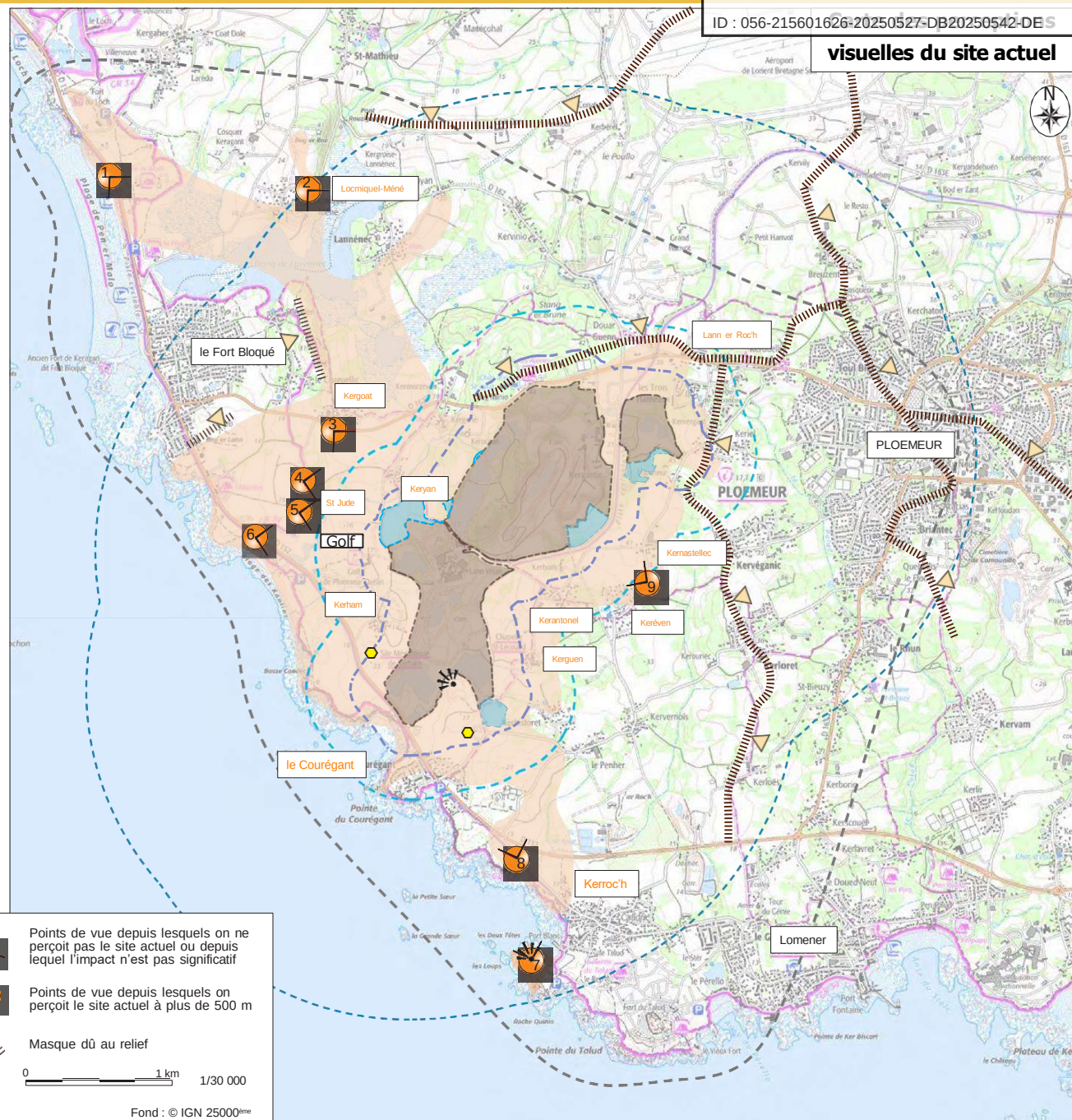
Les stocks de stériles sont les éléments les plus visibles de cette carrière. Leur dimension et leur blancheur éclatante en contraste avec le vert foncé des pinèdes qui les entourent les rendent visibles depuis les points de vue proches ou lointains, ainsi que depuis la mer.

Mais tous les éléments constituant la carrière ne présentent pas la même visibilité : les fosses d'extraction et les bassins de décantation sont invisibles car masqués depuis l'extérieur. En effet, la topographie du secteur peu marquée et la forte densité de végétation du paysage local rend une grande partie de la carrière relativement peu visible depuis l'extérieur. Les bâtiments les plus hauts de l'usine de Lanvrian sont visibles dans le paysage proche mais beaucoup moins depuis les points de vue lointains.

Ainsi, les perceptions significatives recensées concernent l'ensemble de deux communes : Ploemeur (partie ouest de la commune) et Guidel (partie sud de la commune).

Le bassin visuel du site actuel s'étend sur près de 3 km de distance, notamment, en direction du nord-ouest et du sud. Au delà, des perceptions sont possibles mais la distance tend à réduire la perception des détails et à confondre les points blancs des stocks avec le bâti de la côte.

La carte ci-contre recense les zones de perceptions sur la carrière actuelle. Les pages suivantes présentent le détail des modalités de perceptions du site, illustrées de photos à partir de certains points de vue représentatifs. Certaines vues permettent également d'illustrer l'absence de visibilité sur le site.



- Périomètres du renouvellement
- Périomètres d'extension sollicités
- Aire globale d'étude paysagère
- Ploemeur Villages et villages
- Aire d'influence visuelle terrestre de la carrière actuelle
- Villages présentant une visibilité sur la carrière

- Rayon à 200 m du site actuel (en deçà : vues immédiates, au delà : vues rapprochées)
- Rayon à 500 m du site actuel (au delà : vues éloignées)
- Rayon à 2 km du site actuel (au delà : vues très éloignées)

- Points de vue depuis lesquels on ne perçoit pas le site actuel ou depuis lequel l'impact n'est pas significatif
- Points de vue depuis lesquels on perçoit le site actuel à plus de 500 m
- Masque dû au relief

2.2 Points de vue significatifs

2.2.1 Perceptions très éloignées (plus de 2 km) :

A plus de 2 km de distance, la carrière est visible surtout depuis l'axe Nord-Ouest, notamment depuis la route côtière (RD 152), au niveau de la plage de Penn er Malo et ses abords (cf. point de vue n°1), ainsi que depuis le hameau de Locmiquel Méné, situé sur une petite colline dans les terres (cf. point de vue n°2).

Depuis ces points de vue, seuls les versants minéraux ouest des stocks de stériles Est et Sud, dépassant légèrement au dessus des boisements, sont plus ou moins visibles selon le moment de la journée : à l'ombre le matin, ils forment des petites taches blanches le reste de la journée. Néanmoins, du fait de la distance, ils attirent peu le regard et peuvent parfois se confondre avec les taches blanches du bâti alentour.

A noter que depuis le fort de Loch, inscrit aux Monuments historiques, seul le sommet du stock de stériles Est est très partiellement visible à l'horizon.

□ **Impact actuel très faible depuis ces vues très éloignées.**

① Depuis la route côtière (RD 152) près du camping de Pen er Malo, au nord-ouest du site *Vue réelle*

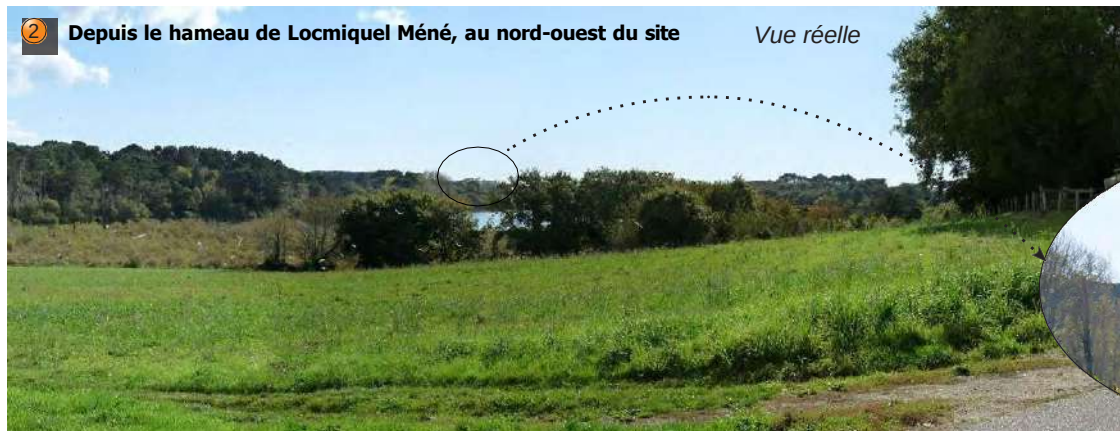


Zoom

Stock de stériles Est



② Depuis le hameau de Locmiquel Méné, au nord-ouest du site *Vue réelle*

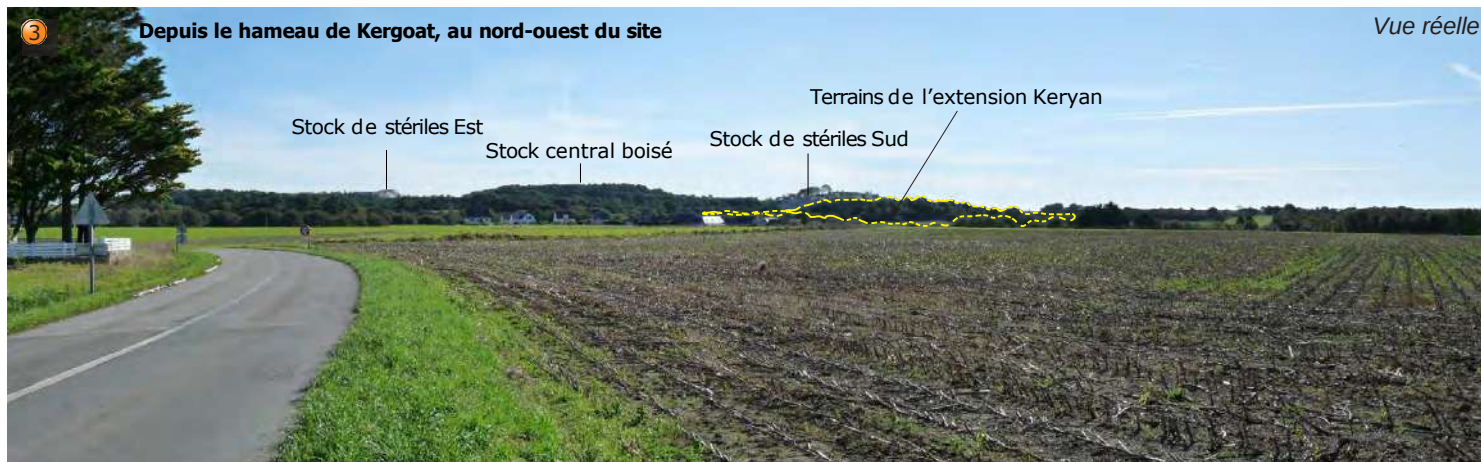


Zoom

Stock de stériles Sud



③ Depuis le hameau de Kergoat, au nord-ouest du site *Vue réelle*



2.2.2 Perceptions éloignées (500 m à 2 km) :

► Depuis l'axe Ouest :

Depuis cet axe, la carrière est visible depuis les secteurs suivants :

- le hameau de Kergoat (cf. point de vue n°3) présente une ouverture paysagère totale jusqu'à la carrière. Les stocks de stériles sont ainsi perçus dans leur plus grande longueur. Ils se succèdent à l'horizon, alternant leur couleur claire (zones non végétalisées des stocks Est et Sud) et leur couleur foncée (pinèdes sur les plus anciens stockages).

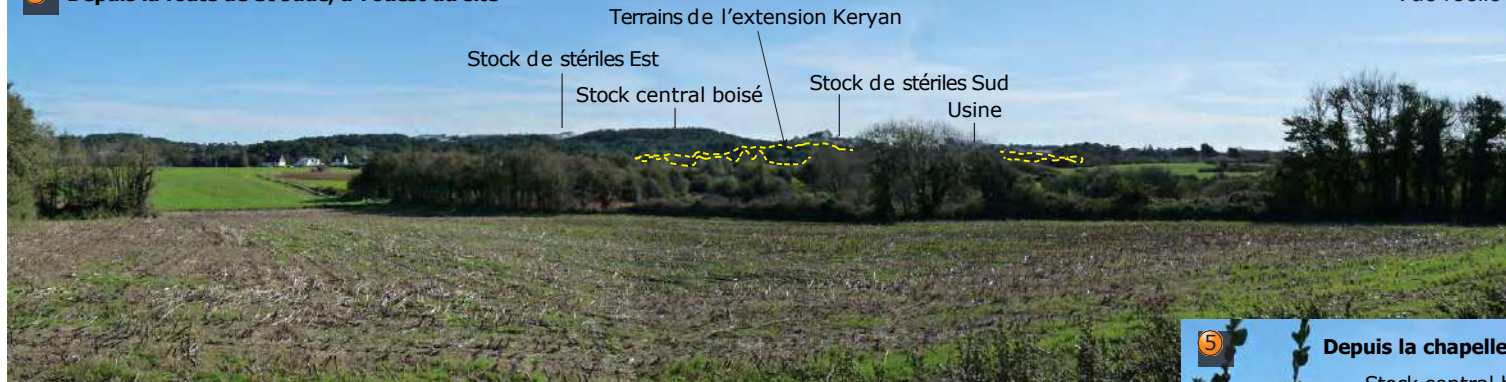
Néanmoins, les pinèdes au premier plan limitent la perception des stocks à leur sommet principalement. C'est notamment le cas des boisements situés sur l'extension Keryan et qui cachent en partie le stockage Sud. L'usine reste quant-à-elle cachée derrière le stock Sud.

□ **Impact actuel faible du fait de la distance**

4

Depuis la route de St-Jude, à l'ouest du site

Vue réelle



2.2.2 Perceptions éloignés (suite) (500 m à 2 km) :

- le hameau de St-Jude et sa voie d'accès (cf. points de vue n°4 et 5) présentent une vision similaire à celle de Kergoat : sommets des stocks Est et Sud visibles à l'horizon (surfaces minérales), sommet du stock central boisé entre les deux. Quelques haies et boisements au premier plan viennent néanmoins filtrer les perceptions sur le site. De plus, l'usine devient perceptible sur la droite du stockage Sud. A noter, à nouveau, la visibilité des boisements situés sur l'extension Keryan et qui cachent en partie le stockage Sud.

□ **Impact actuel faible.**

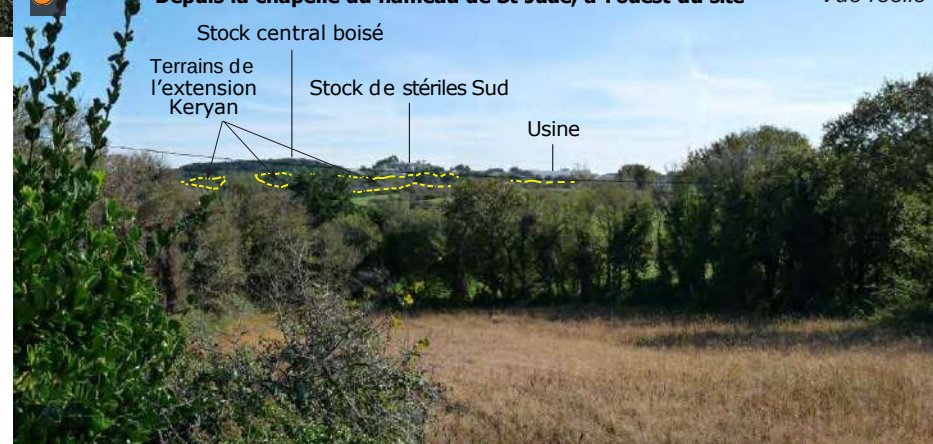
- la route côtière RD152 (cf. point de vue n°6) : cette route touristique présente une visibilité sur la carrière depuis l'Ouest, de la sortie du village de Fort bloqué jusqu'aux abords de la carrière. En premier lieu, c'est la couleur blanche des bâtiments de l'usine qui attire le regard, en l'absence d'écran végétal au premier plan. Les sommets des stocks Est et Sud créent également des taches blanches à l'horizon. Les boisements situés sur l'extension Keryan sont également visibles depuis ce point de vue. La partie sud de la carrière (secteur Lanvrian) reste invisible derrière les mouvements de terrain du golf et du hameau de Kerham.

□ **Impact actuel faible.**

5

Depuis la chapelle du hameau de St-Jude, à l'ouest du site

Vue réelle



6

Depuis la route côtière (RD 152) près de la plage des Kaolins, à l'ouest du site

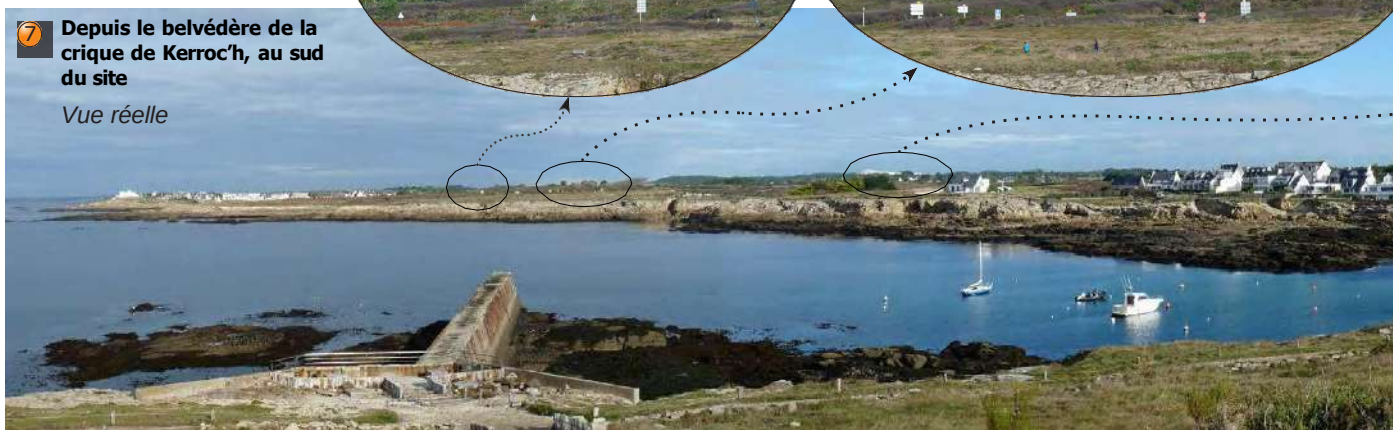
Vue réelle



Zoom

7 Depuis le belvédère de la crique de Kerroc'h, au sud du site

Vue réelle



Vue réelle



8 Depuis la route de Kerroc'h, au sud du site

9 Depuis le hameau de Keréven, à l'est du site

Vue réelle



2.2.2 Perceptions éloignées (suite) (500 m à 2 km) :

► Depuis l'axe Sud :

Depuis le hameau de Kerroc'h, sa route d'accès (cf. point de vue n°8) et son littoral où passe le GR34 (table d'orientation, cf. point de vue n°7), le principal élément visible de la carrière est le sommet du stock Est, se détachant à l'horizon. Les autres éléments sont cachés par les mouvements de terrain au premier plan et restent peu visibles (usine, stocks sud, zone de remblayage sud).

□ **Impact actuel faible.**

► Depuis l'axe Est :

Depuis l'Est, les perceptions éloignées de plus de 500 m sont extrêmement limitées en raison du réseau de haies et de boisements du secteur. Ainsi, seul le hameau de Keréven (cf. point de vue n°9) présente une visibilité sur le site actuel, à cette distance. Le versant minéral oriental du stock de stériles Est est ici largement visible sur une grande partie de sa longueur. Sa couleur blanche contraste fortement avec le vert des boisements qui l'encadrent et sa forme se détache nettement sur le fond du ciel. L'extension sur le secteur Kernastellec pourrait être visible au pied de celui-ci, derrière les haies au premier-plan. Les autres éléments de la carrière sont invisibles derrière les franges boisées.

□ **Impact actuel moyen.**

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

2.2.3 Perceptions rapprochées (200 à 500 m) :

► Depuis l'axe Ouest :

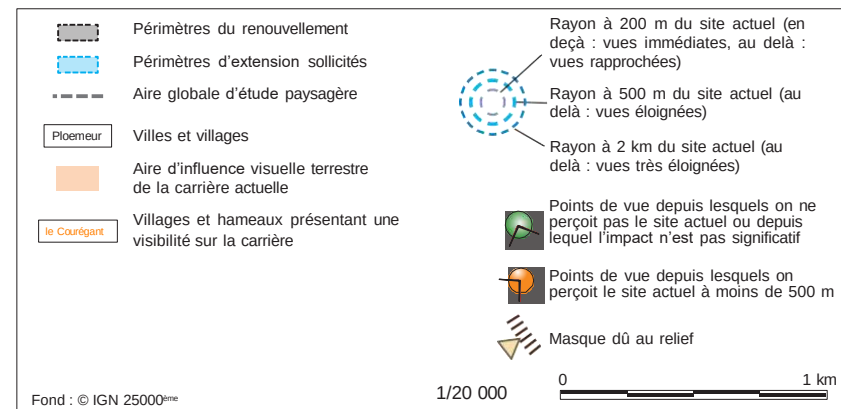
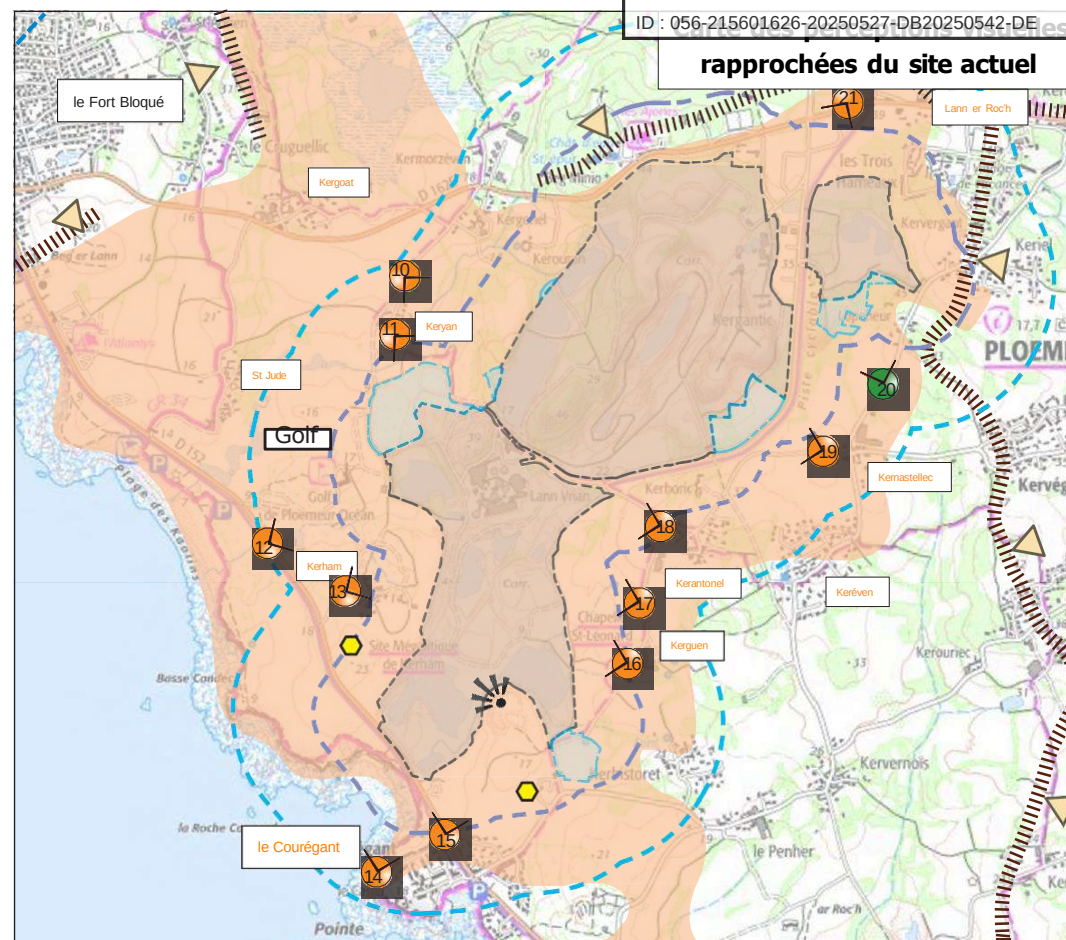
Depuis cet axe, la carrière est visible depuis les secteurs suivants :

- le hameau de Keryan (cf. point de vue n°11) et sa route d'accès (cf. point de vue n°10) : la carrière reste actuellement assez discrète.

Le sommet du stock de stériles Est est très peu visible, dépassant légèrement au dessus des boisements de pins présents sur la carrière (cf. point de vue n°10).

Les surfaces minérales du versant Nord-Ouest du stock Sud créent une petite masse blanche, visible depuis certaines habitations au sud du hameau (cf. point de vue n°11). Son sommet partiellement boisé limite son impact visuel ainsi que les écrans créés par les boisements situés au premier plan sur les terrains de l'extension (secteur Keryan, localisé en pointillés jaune). L'usine et les autres éléments de la carrière restent invisibles depuis le hameau.

☐ **Impact actuel faible.**



2.2.3 Perceptions rapprochées (suite) (200 à 500 m) :

- la route côtière RD152 (cf. point de vue n°12) : les éléments les plus visibles de la carrière sont l'usine et les surfaces minérales du versant Sud-Est du stock Sud, se détachant sur fond de boisements. La végétation au pied Sud du stock le cache néanmoins partiellement. Un peu plus éloigné, le sommet du stock de stériles Est est légèrement visible, se détachant sur l'horizon. Le secteur d'extension de Keryan, situé à gauche du stock Sud, est perceptible notamment au niveau des boisements qui l'occupent actuellement.

□ **Impact actuel faible ;**

- le hameau de Kerham (cf. point de vue n°13) : les perceptions sont similaires à celles depuis la route côtière RD152 située à proximité (décrites ci-dessus), mais néanmoins un peu plus proches. Les boisements du secteur d'extension de Keryan sont également visibles.

□ **Impact actuel moyen.**

12 Depuis la route côtière (RD152), au niveau du Golf, à l'ouest du site

Vue réelle



13 Depuis le hameau de Kerham, au niveau du Golf, à l'ouest du site

Vue réelle



► Depuis l'axe Sud :

Depuis le village du Courégant (cf. point de vue n°15) et son littoral où passe le GR34 (cf. point de vue n°14), la carrière est surtout visible au niveau des surfaces minérales des stocks Est et Sud et des bâtiments de l'usine qui constituent une masse blanche. A noter également, la perception des travaux de remblayage de la partie sud de Lanvrian, depuis certains secteurs du village.

On distingue également les mouvements de terrains qui crée un relief accidenté : au premier plan ceux de l'ancien stock de stérile Sud-Est, aujourd'hui accessible par le public, ceux du stock central, recouvert d'une pinède, lui succède au second plan sur la ligne d'horizon.

Le village ne présente aucune vue sur les secteurs d'extension.

□ **Impact actuel faible à moyen.**

14 Depuis le sentier des douaniers (GR34), au niveau du Courégant, au sud du site

Vue réelle



15

Depuis la route côtière (RD152), au niveau du Courégant, au sud du site

Vue réelle



2.2.3 Perceptions rapprochées (suite) (200 à 500 m) :

► Depuis l'axe Est :

Trois hameaux se situent à moins de 500 m du site actuel, côté Est : Kerguen et sa chapelle, Kerantonel et Kernastellec.

Au hameau de Kerguen (cf. point de vue n°16), les fourrés arrière-littoraux limitent les vues sur la carrière, toute en conservant une ouverture vers son extrémité sud, qui fait actuellement l'objet de travaux de remblayage. Quelques surfaces minérales sont visibles sous forme de liseré.

□ **Impact actuel faible.**

Plus au nord, au niveau de la chapelle St-Léonard, située sur la voie d'accès au hameau de Kerguen (cf. point de vue n°17), ainsi que depuis le hameau de Kerantonel (cf. point de vue n°18), la vue se dégage sur l'ensemble de la moitié sud de la carrière actuelle. Les fosses d'extraction restent toujours invisibles mais les principaux éléments hauts tels que l'usine, le stock Sud et les liserés blancs formés par les travaux de remblayage plus au sud apparaissent par dessus la trame végétale qui entoure le site. La butte boisée du stock central marque également l'horizon depuis ces points de vue.

□ **Impact actuel faible.**

16

Depuis le hameau de Kerguen, à l'est du site

Vue réelle



17

Depuis la chapelle St-Léonard, à l'est du site

Vue réelle



18

Depuis le hameau de Kerantonel, à l'est du site

Vue réelle



19

Depuis le hameau de Kernastellec, à l'est du site

Vue réelle



2.2.3 Perceptions rapprochées (suite) (200 à 500 m)

Depuis le hameau de Kernastellec (cf. point de vue n°19), seul le stock de stériles Est s'élève au-dessus de cette trame boisée. Sa masse blanche crée un point d'appel fort à cette distance (450 m). Le secteur d'extension de Kernastellec, situé au pied de ce stock, est peu perceptible derrière les haies de la voie verte et de la route du Quartz.

□ **Impact actuel moyen.**

A noter qu'au nord-est, depuis les hameaux de Lopeheur et Kervergant et leur route d'accès (cf. point de vue n°20), les boisements accompagnant la voie verte et autour du secteur nord-est de la carrière (secteur dit de «Lopeheur») limitent totalement la visibilité sur le site actuel, ainsi que sur les secteurs d'extension de Kernastellec et de Lopeheur.

□ **Impact actuel nul.**

20

Depuis la route entre les hameaux de Kernastellec et Lopeheur, à l'est du site

Vue réelle



21

Depuis la RD162 à proximité de Lann er Roc'h, au nord du site

Vue réelle



2.2.3 Perceptions rapprochées (suite) (200 à 500 m)

Plus au nord, depuis la RD162, à proximité de Lann er Roc'h (cf. point de vue n°21), seul le sommet du stock de stériles Est est visible, dépassant au dessus des boisements.

□ **Impact actuel faible.**

Plus au sud, le hameau de Kerbistoret ne dispense pas de vue vers le secteur d'extension de Kerguen ni vers la carrière, hormis très ponctuellement sur le sommet du stock de stériles Est.

□ **Impact actuel très faible.**

22



Depuis l'entrée du camping les Ajoncs sur la RD162E, au nord du site

23

Depuis la piste cyclable le long de la RD162E, au niveau du lieu-dit de Kerouran

Vue réelle



2.2.4 Perceptions immédiates (moins de 200 m) :

► Depuis l'axe Nord :

Depuis la RD162E qui borde la carrière en limite nord (cf. point de vue n°22), la vue est filtrée fortement par les pinèdes qui s'intercalent. Pourtant, la carrière n'est pas totalement masquée. On devine parfois au travers du sous-bois les surfaces blanches des zones d'extraction et du stock Est. En venant de l'Ouest, toujours depuis la RD162E, dans le secteur de Kerouran (cf. point de vue n°23), les vues portent jusqu'aux collines boisées des stocks Nord-Ouest et central du site. Mais les surfaces minérales restent invisibles.

□ **Impact actuel nul à très faible.**

2.2.4 Perceptions immédiates (suite)

(moins de 200 m) :

► Depuis le chemin partageant le site en deux :

Depuis le chemin des Kaolins, traversant la carrière d'Ouest en Est, la vue sur la carrière est importante : vue sur les lagunes et le stock central boisé côté nord (cf. point de vue n°24) et vue sur l'usine et le stock de stériles Sud côté sud (cf. point de vue n°25). Un sentier d'interprétation a ainsi été mis en place avec des panneaux pédagogiques qui viennent en support des vues sur la carrière (cf. point de vue n°25 bis).

Seules les fosses d'extraction ne sont pas visibles.

□ **Impact actuel fort.**

Depuis le chemin des Kaolins, au droit des installations, côté nord.



Lagunes

Vue réelle



Depuis le chemin des Kaolins, au droit des installations, côté sud.



Usine

Stock de stériles Sud

Vue réelle

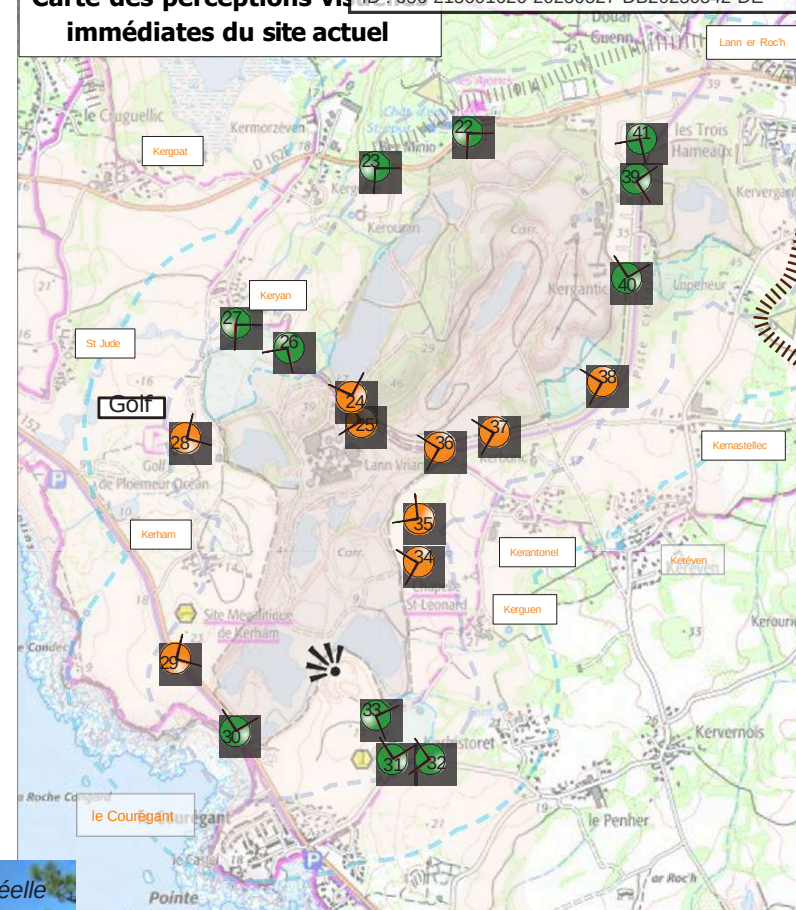
Carte des perceptions visuelles immédiates du site actuel

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



- Périmètres de renouvellement
- Périmètres d'extension sollicités
- Aire globale d'étude paysagère
- Ploemeur
- Aire d'influence visuelle terrestre de la carrière actuelle
- Villages et hameaux présentant une visibilité sur la carrière
- Masque dû au relief
- Rayon à 200 m du site actuel (en deçà : vues immédiates, au delà : vues rapprochées)
- Rayon à 500 m du site actuel (au delà : vues éloignées)
- Rayon à 2 km du site actuel (au delà : vues très éloignées)
- Points de vue depuis lesquels on ne perçoit pas le site actuel ou depuis lequel l'impact n'est pas significatif
- Points de vue depuis lesquels on perçoit le site actuel à moins de 500 m

Fond : © IGN 25000ème

1/20 000

0 1 km

2.2.4 Perceptions immédiates (suite) (moins de 200 m) :

► Depuis l'axe Ouest :

L'itinéraire du sentier d'interprétation longe également le secteur d'extension de Keryan, plus à l'Ouest (cf. points de vue n°26 et 27). La carrière actuelle y est quasiment invisible, sauf ponctuellement par des trouées dans la végétation, en direction du stock de stériles Sud.

□ **Impact actuel nul à faible.**

Depuis le Golf et son club-house, le paysage, largement ouvert, valorise avant tout la vue sur la mer. La fermeture au nord par les premiers reliefs dûs à la carrière participent à l'orientation de la vue vers le sud. Le stock de stériles sud et l'usine sont les deux éléments les plus notoires de la proximité de l'activité industrielle. Le secteur d'extension de Keryan longe le terrain de golf sur environ 300 m. Il s'inscrit dans l'arrière-plan du paysage, au pied du stock de stériles Sud, depuis le club-house (cf. point de vue n°28) et la moitié nord du parcours (trous 1 à 9 et practice).

□ **Impact actuel moyen.**





Depuis la route côtière (RD152), à proximité de la carrière, au sud-ouest du site

Vue réelle



2.2.4 Perceptions immédiates (suite) (moins de 200 m) :

► Depuis l'axe Sud :

Depuis la route côtière RD152, approchant la carrière par l'Ouest, la partie sud du site reste invisible derrière les merlons recouverts de landes. La partie plus au Nord est visible, notamment au niveau de l'usine, des surfaces minérales du versant Sud-Est du stock Sud et le stock de stériles Est, tel que depuis les tronçons de la route côtière plus à l'Ouest (cf. point de vue 29). Puis le long de la carrière, seul le merlon est visible depuis la route (cf. point de vue 30).

□ **Impact actuel nul à faible.**

Depuis le quartier de mobile-homes et la route de Kerbistoret passant à proximité (cf. points de vue n°31 et 32), la carrière actuelle est invisible derrière les haies, fourrés et boisements qui s'intercalent.

Par contre, le secteur d'extension de Kerguen est perceptible depuis l'entrée du quartier des mobile-homes (cf. point de vue n°31), ainsi que depuis la voie verte Lorient-Le Courégant qui le traverse et le borde en limite Ouest (cf. point de vue n°33 en page suivante).

□ **Impact actuel nul.**



Depuis la route côtière (RD152), le long de la carrière, au sud du site

Vue réelle



Depuis les abords du quartier de mobile homes, près du secteur d'extension de Kerguen au sud du site

Vue réelle





2.2.4 Perceptions immédiates (suite)

(moins de 200 m) :

► Depuis l'axe Est :

Depuis cet axe, la carrière est visible depuis les secteurs suivants :

- La voie verte Lorient-Le Courégant qui longe la partie sud du site (Lanvrian) sur sa partie orientale : elle dispense des vues alternativement fermées par des haies et boisements ou ouvertes sur la partie sud de la carrière. Des visibilitées des secteurs en cours de remodelage (cf. point de vue n°34) ou bien de l'usine et du stock Sud (cf. point de vue n°35) sont possibles, selon les secteurs. Les fosses d'extraction restent invisibles.

Dans sa partie nord, elle emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée qui desservait la carrière, bordée de haies arborées denses, qui réduisent quasi-totalement les vues sur la carrière.

□ **Impact actuel faible le long de la partie sud.**



2.2.4 Perceptions immédiates (suite) (moins de 200 m) :

- La route dite du Quartz qui longe la partie nord du site (Kergantic) sur sa partie orientale : les vues sont alternativement fermées par des haies et boisements ou ouvertes sur certains secteurs de la carrière. Ainsi à proximité de l'entrée de l'usine, celle-ci devient visible ainsi que le stock de stériles Sud (cf. points de vue n°36 et 37). C'est dans ce secteur que débute le sentier d'interprétation des Kaolins (cf. point de vue n°36 bis).

□ **Impact actuel faible.**

35 Depuis la voie verte Lorient-Le Courégant, au droit de l'usine, à l'est du site



Vue réelle

36 Depuis la route du Quartz, à proximité de l'entrée de l'usine, à l'est du site

Vue réelle



36 bis

Vue réelle



37 Depuis la route du Quartz, au droit de la partie sud du secteur Kergantic, à l'est du site

Vue réelle



38

Depuis la route du Quartz, au droit du stock Est, à l'est du site

Vue réelle



Stock de stériles Est

Terrains de l'extension Kernastellec

2.2.4 Perceptions immédiates (suite) (moins de 200 m) :

Au droit du stock de stériles Est, celui-ci est visible à travers une haie peu dense (cf. point de vue n°38). Le secteur d'extension de Kernastellec est également visible au pied du stock derrière cette haie.

□ **Impact actuel moyen.**

Plus au nord, la route bordée de boisements et de haies denses ne laisse que peu de visibilité sur la carrière (cf. point de vue n°40). Seules les entrées du secteur de Lopeheur (cf. point de vue n°39) et de celui de Kergantic (cf. point de vue n°41) permettent de distinguer la présence de la carrière.

□ **Impact actuel nul à très faible.**

39

Depuis la route du Quartz, au droit de l'entrée du secteur de Lopeheur



Vue réelle

Depuis la route du Quartz, à l'est de la zone artisanale

40

Vue réelle



41

Atelier

Depuis la route du Quartz, au droit de l'entrée du secteur nord (Kergantic), à l'est du site



Vue réelle

2.3 Synthèse du diagnostic et des enjeux

Source : Etude paysagère - Pierre-Yves Hagneré - 2019 - Mise à jour et compléments par ENCEM

► Un relief créé de toutes pièces, en arrière du littoral

La carrière des kaolins se singularise par son positionnement arrière-littoral, dans un contexte à la topographie très atténuée (plaine littorale sud-armoricaine). Les stocks issus de l'exploitation de kaolins constituent les principaux reliefs du secteur, prolongés au nord par des mouvements de terrain naturels plus amples.

► Un contexte péri-urbain et balnéaire, dominé par les activités de tourisme et de loisirs

Au cours des soixante dernières années, la frange arrière-littorale a connu un développement très important de l'habitat résidentiel, du fait de l'attraction du littoral. Les hameaux les plus proches de la carrière se sont étendus et de nouveaux quartiers résidentiels sont apparus (le Courégant, le Fort-Bloqué...) Simultanément, l'agriculture a subi un recul, assez limité toutefois en comparaison d'autres secteurs littoraux.

Les activités liées au tourisme et aux loisirs se sont développées tout autour de la carrière : golf, randonnées pédestres, vélo-loisirs, et bien entendu baignade et sports nautiques.

La desserte du littoral a été renforcée par la construction de la route côtière (D 152) qui supporte aujourd'hui un trafic important, au même titre que la D 162E, qui relie le centre de Ploemeur au Fort-Bloqué. Les deux routes offrent de longues séquences de paysages ouverts à l'arrière-plan desquels s'étend la carrière.

La présence d'une activité industrielle dans ce contexte peut paraître antinomique (quoique la carrière soit centenaire), mais elle contient un potentiel de valorisation écologique de biotopes très variés qui est de nature à favoriser son acceptabilité sociale.

► Des visions de la carrière centrées sur les stocks de stériles et sur l'usine

Dans le paysage local, la carrière est avant tout identifiée par ses stocks de stériles dépassant les 40 m de haut, à l'éclat blanc lorsqu'ils ne sont pas encore végétalisés, à l'exemple des stocks de stériles sud et est aujourd'hui. Au fil des années, ces stocks ont évolué, dans leur localisation, leur hauteur, leur forme, mais leur présence depuis des décennies est devenue un élément identitaire majeur du littoral ploemeurois.

Mais, dès lors que la végétation s'y installe (landes, fourrés, pinèdes), ces volumes s'accordent avec les reliefs boisés situés au nord de la carrière et ils deviennent beaucoup plus neutres dans le paysage, à l'image du stock central.

L'usine de Lanvrian est également largement visible dans les paysages au sud-est, au sud et à l'ouest.

► Des secteurs d'extension de petite dimension, mais présents sur trois côtés de la carrière

Six secteurs d'extension sont prévus, respectivement à l'ouest (Keryan, en deux parties, 8,1 ha et Kerouran, 0,2 ha), au sud-est (Kerguen, 2,7 ha), à l'est (Kernastellec, 3,9 ha) et au nord-est (Lopeheur, 2,5 ha). Leur composition est variée : cultures, landes, bois. Ils sont nettement moins visibles que les stocks de stériles. Les enjeux les plus forts concernent les secteurs de Kerguen et de Keryan : celui de Kerguen constitue le premier plan du paysage perçu depuis l'entrée du village de mobile homes et depuis la voie verte qui le longe. Celui de Keryan, situé au pied du stock de stériles sud, s'inscrit dans un paysage largement ouvert à l'ouest, incluant le terrain de golf et les villages de Saint-Jude et de Keryan. De plus, il devrait accueillir un stock de stériles, certes moins élevé que les stocks Est et Sud actuels, mais qui pourrait impacter fortement le paysage local jusqu'à sa revégétalisation complète.

Les deux autres secteurs sont cernés par des bandes boisées qui les isolent visuellement d'une manière beaucoup plus importante.

La fermeture visuelle est plus rapide à l'est. Les relations visuelles, limitées aux stocks de stériles et localement à l'usine de Keryan, s'étendent guère au-delà des hameaux les plus proches. Au nord, les pinèdes qui bordent la carrière renforcent encore cette fermeture visuelle, en n'autorisant que des vues très ponctuelles et filtrées depuis la D 162E.

► Des stockages de stériles amenés à évoluer

Comme par le passé, la poursuite de l'exploitation va générer de nouveaux stériles qui devront être stockés sur place, à l'extérieur des fosses afin de ne pas gêner leur exploitation et leur approfondissement.

De nouveaux stocks vont donc émerger dans le paysage. Leur hauteur, leur forme et leur localisation seront des éléments déterminants dans les impacts qu'ils généreront. L'enjeu paysage résidera dans la réflexion à mener sur ces paramètres ainsi que sur les mesures d'insertion paysagère annexes à proposer (phasage, végétalisation, écrans visuels,...).

Le stock Est devrait être amené à être résorbé en fin de projet, ce qui réduira fortement les impacts depuis les points de vue qui le perçoivent actuellement.

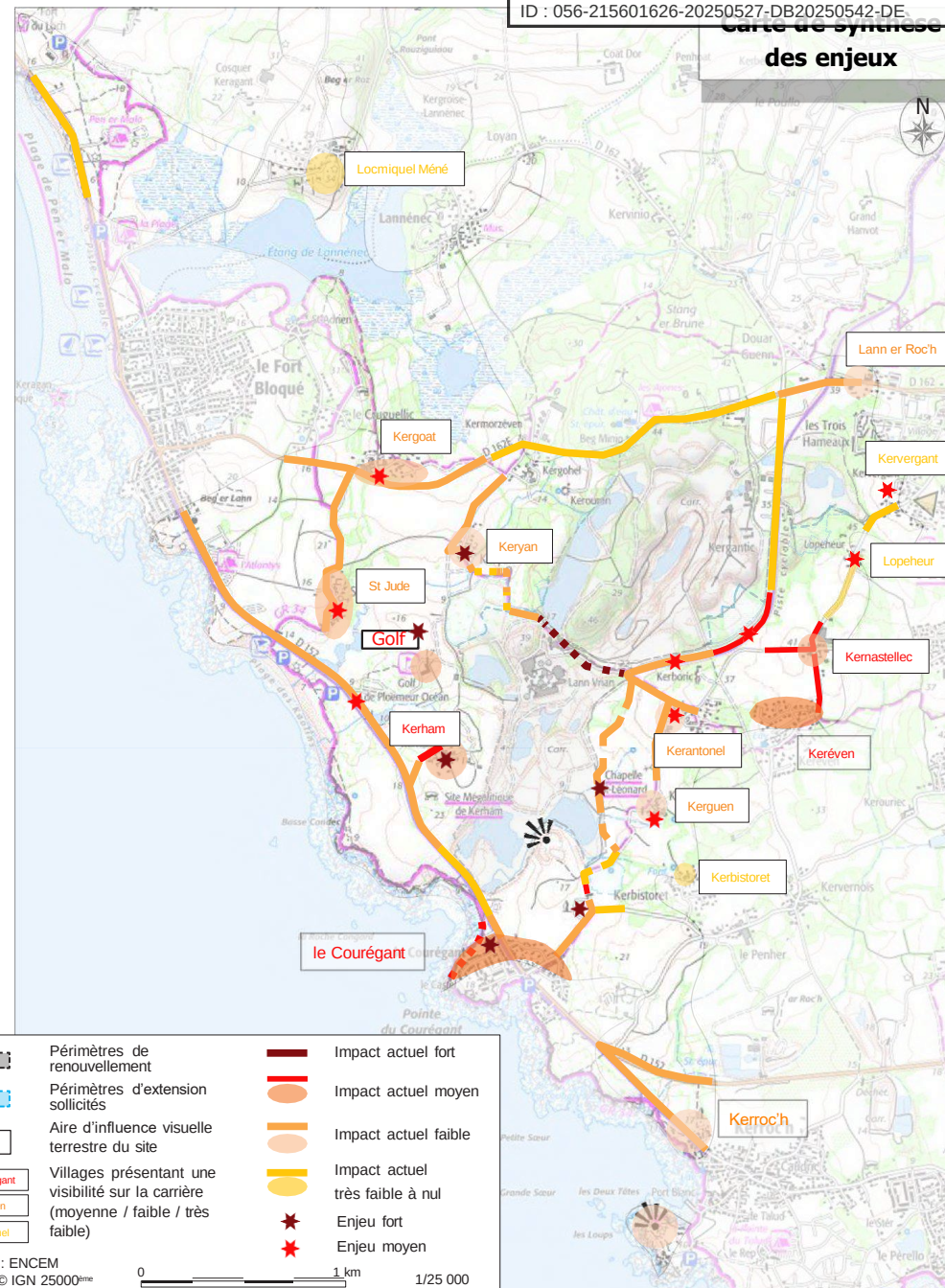
Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

Carte de synthèse des enjeux



3.1 Le projet

Afin de pérenniser son activité dans ce secteur, la société Imerys Céramics souhaite agrandir sa carrière de KLL (Kergantic-Lanvrian-Lopeheur). La durée de la demande d'autorisation sollicitée est de 28 ans. La surface concernée par la demande de renouvellement et d'extension est d'environ 193 ha.

Le projet prévoit les éléments suivants :

- Une poursuite de l'exploitation des fosses actuelles avec un approfondissement ;
- Une extension de l'exploitation dans les secteurs d'extension présentés précédemment, à l'exception de ceux de Kerouran, Kernastellec et Kerguen ;
- La constitution de nouveaux stocks de stériles dont quatre potentiellement visibles de l'extérieur : à 21 et 27 m NGF sur le secteur de Lanvrian, de 14 à 19 m NGF sur le secteur de Keryan et à 29 m NGF sur le secteur de Kergantic ;
- Un arasement partiel du stock de stériles Est à terme ;
- Un comblement partiel des zones exploitées, pour une remise en état soit sous forme de plans d'eau et zones humides, soit sous forme de prairies, de landes ou de boisements.

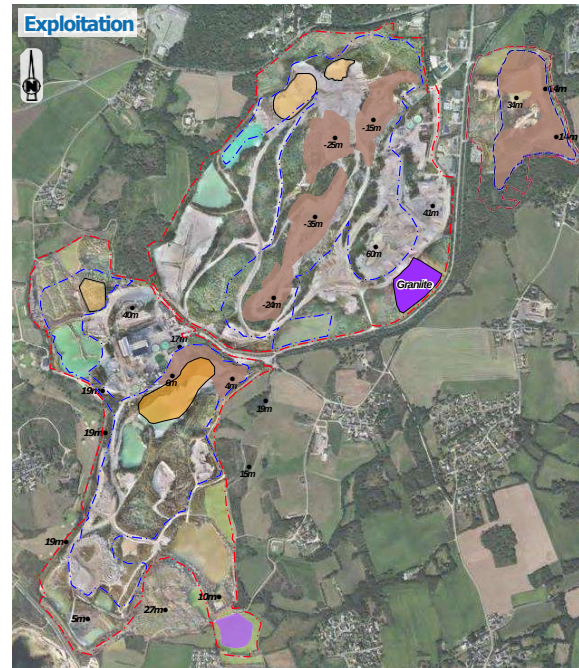
Les plans ci-contre et ci-après présentent le phasage prévu pour l'exploitation :

► Phase 1 : 2023 - 2028 :

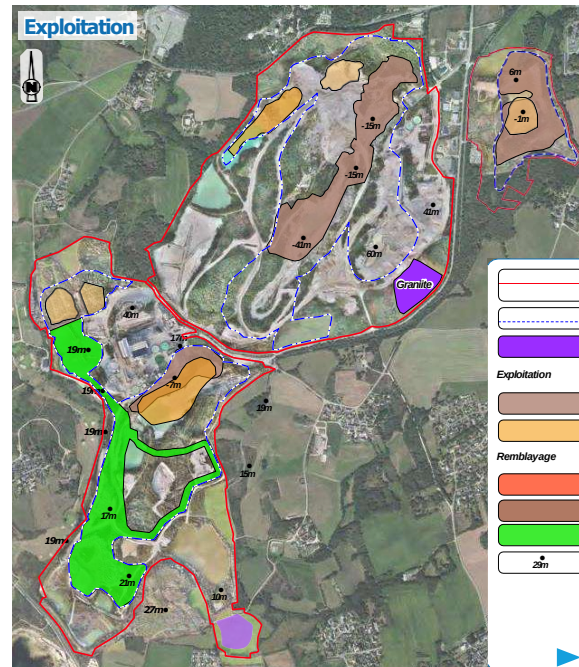
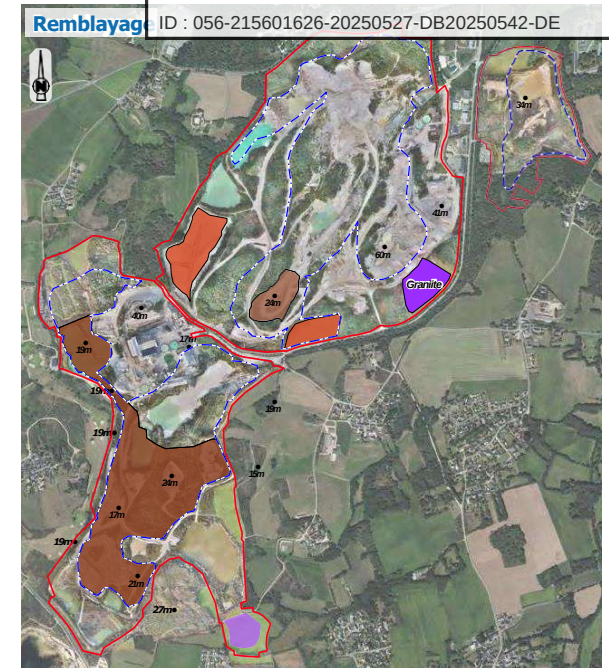
- Poursuite de l'extraction du secteur de Lopeheur, de son ancienne lagune et de son extension.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Kergantic, jusqu'à -35 m NGF.
- Exploitation d'anciennes lagunes sur les zones nord et sud, dont celle de Keryan.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Lanvrian (vers le nord).
- Stockage sur le secteur de Kerguen, et ce jusqu'à la fin du projet.
- Stockage de granite sur la zone de Kernastellec, et ce jusqu'à la fin du projet.
- Remblayage avec constitution de deux reliefs à 21 et 24 m NGF au sud et d'un relief à 19 m NGF sur les anciens bassins ouest de Keryan.
- Début de remblayage de la partie sud de la fosse de Kergantic.

► Phase 2 : 2028 - 2033 :

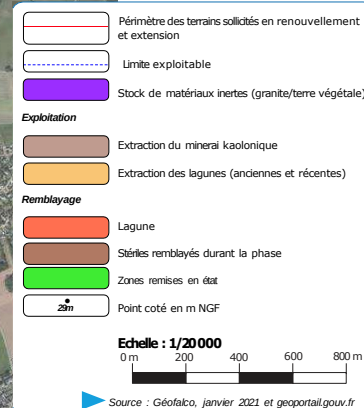
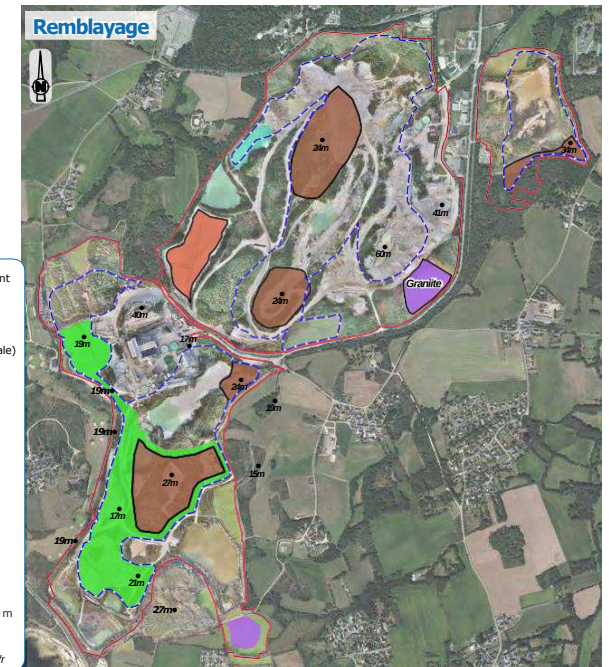
- Poursuite de l'extraction du secteur de Lopeheur et de son ancienne lagune.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Kergantic, jusqu'à -41 m NGF.
- Exploitation d'anciennes lagunes sur les zones nord et sud, dont celle de Keryan.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Lanvrian vers le nord.
- Poursuite du remblayage au centre de la zone sud avec constitution d'un relief à 27 m NGF.
- Remblayage des fronts sud et ouest de la fosse Kergantic.
- Début de remblayage de l'extension du secteur de Lopeheur.
- Remblayage de l'extrémité nord-est de la fosse Lanvrian avec constitution d'un relief à 24 m NGF.
- Végétalisation de l'extrémité sud de la carrière et du secteur à l'ouest de l'usine de Keryan, dont les reliefs créés à 21 et 19 m NGF.



Phase 2023 - 2028



Phase 2028 - 2033



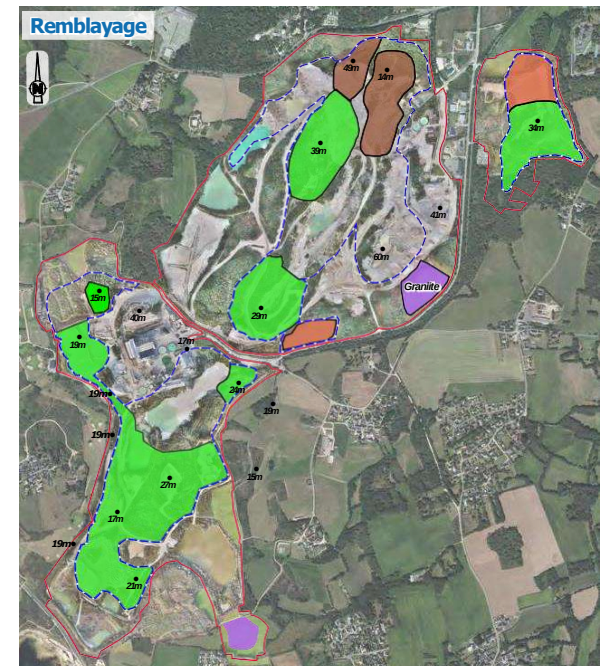
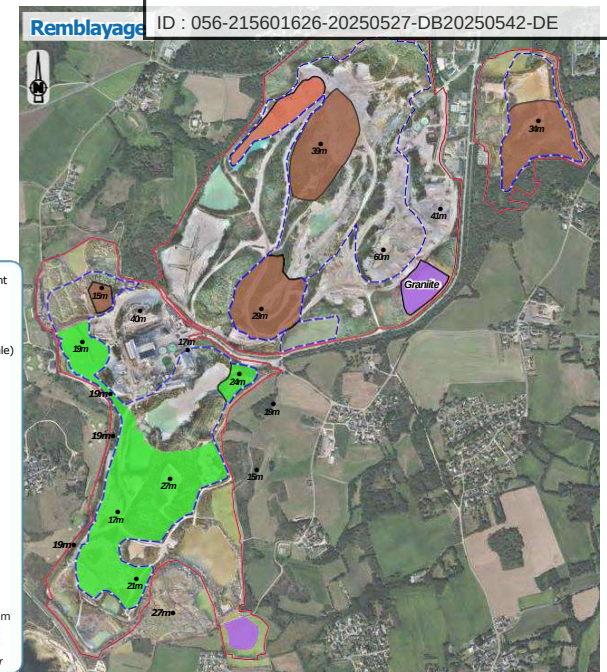
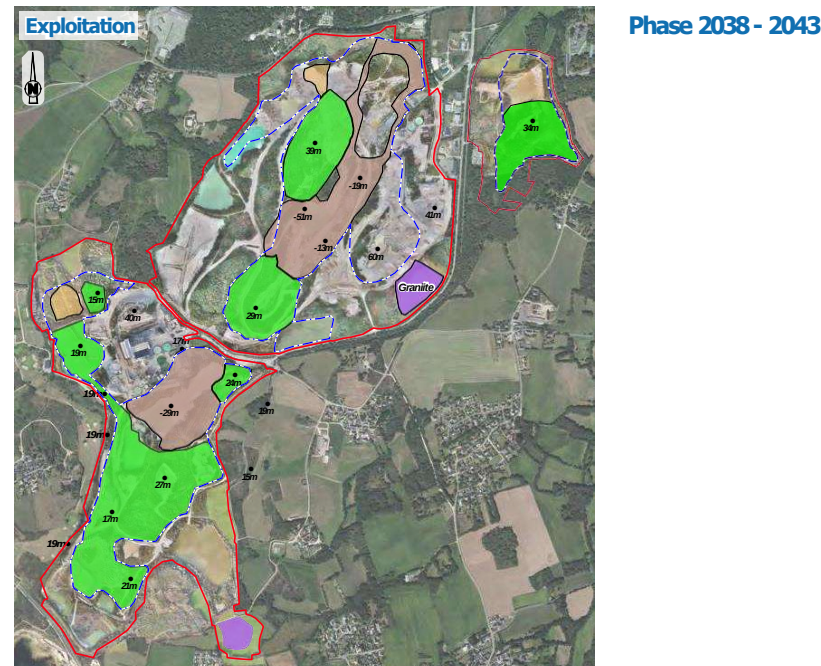
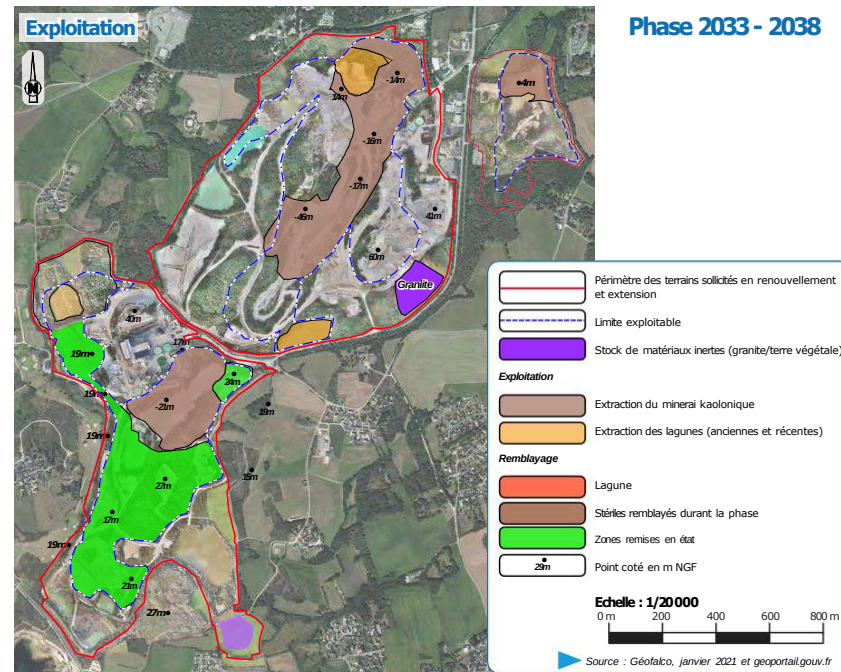
3.1 Le projet (suite)

► Phase 3 : 2033 - 2038 :

- Poursuite de l'extraction du secteur de Lopeheur, sur sa zone nord.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Kergantic, jusqu'à -46 m NGF.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Lanvrian, jusqu'à -21 m NGF.
- Exploitation de lagunes sur les zones nord et sud, dont celles le long de la route du Quartz et sur l'extension de Keryan.
- Remblayage de la partie sud du secteur de Lopeheur, à 34 m NGF.
- Poursuite du remblayage avec constitution d'un relief à 29 m NGF au sud de la fosse Kergantic.
- Poursuite du remblayage avec constitution d'un relief à 39 m NGF à l'ouest de la fosse Kergantic.
- Remblayage du secteur de Keryan au pied du stock sud, jusqu'à la cote 15 m NGF.
- Végétalisation, sur la zone sud, du nouveau stock à 27 m NGF ainsi que du secteur nord-est de la fosse Lanvrian.

► Phase 4 : 2038 - 2041 :

- Poursuite de l'extraction dans la fosse Kergantic, jusqu'à -51 m NGF.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Lanvrian, jusqu'à -29 m NGF.
- Exploitation d'anciennes lagunes sur les zones nord et sud, dont celle sur l'extension de Keryan.
- Remblayage du secteur nord de la fosse Kergantic, à 14 et 49 m NGF.
- Végétalisation de la partie sud du secteur de Lopeheur, à 34 m NGF.
- Végétalisation de la zone ouest de la fosse Kergantic à 39 m NGF.
- Végétalisation du stock à 29 m NGF au sud de la fosse Kergantic.
- Végétalisation du secteur en pied du stock sud, à 15 m NGF, sur le secteur de Keryan.



3.1 Le projet (suite)

► Phase 5 : 2043 - 2048 :

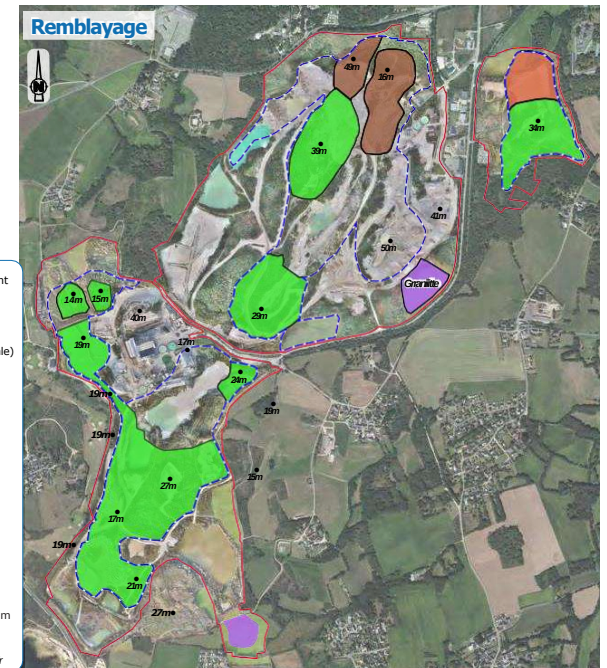
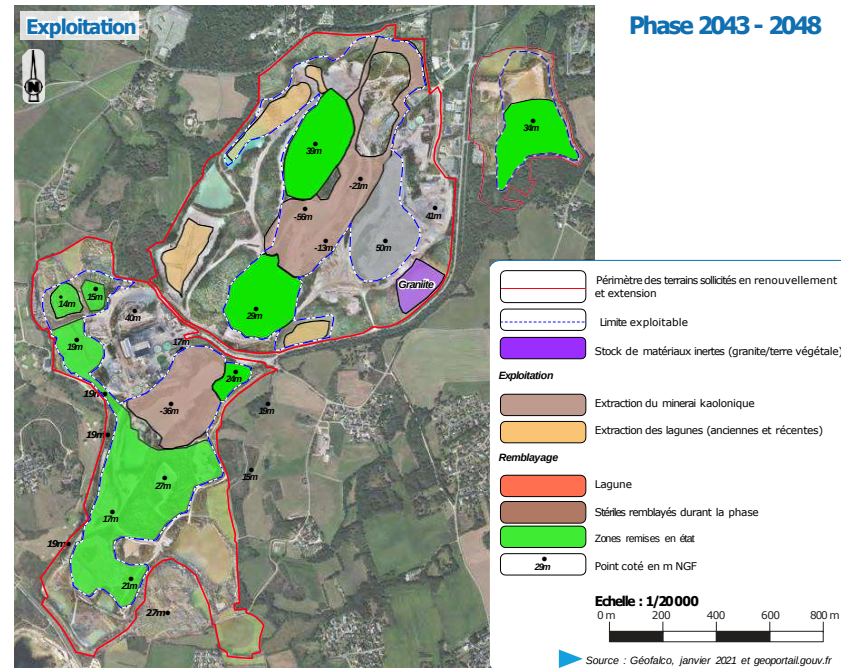
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Kergantic, jusqu'à -56 m NGF.
- Poursuite de l'extraction dans la fosse Lanvrian, jusqu'à -36 m NGF.
- Reprise de l'exploitation d'anciennes lagunes de la zone nord.
- Poursuite du remblayage du nord de la fosse Kergantic, à 16 m NGF.
- Arasement partiel de la partie sud du stock de stériles est de 60 à 50 m NGF.
- Remblayage et végétalisation du secteur sur l'extension de Keryan, à 14 m NGF.

► Phase 6 : 2048 - 2053 (réaménagement final) :

- Démantèlement de l'usine et des installations et végétalisation des plateformes.
- Végétalisation du stock à 49 m NGF au nord de la fosse Kergantic.
- Remise en état des surfaces agricoles des secteurs de Kerguen et Kernastellec.

► Etat final :

A terme, le site deviendra une zone essentiellement à vocation naturelle et paysagère. Des milieux plutôt fermés (pinèdes) alterneront avec des secteurs plus ouverts (landes à bruyères), le tout marqué par un réseau de plans d'eau et de zones humides. Les secteurs de Kerguen et Kernastellec pourront revenir à une vocation agricole.



3.2 Effets potentiels du projet

Rappelons que l'analyse des effets du projet peut être menée à deux niveaux et en deux temps :

- celui des caractéristiques paysagères ;
- celui des perspectives visuelles ;
- pendant les travaux d'exploitation ;
- après la remise en état.

1. Effets sur les caractéristiques paysagères

► Pendant l'exploitation

Le projet entraînera une extension des effets actuellement observés, dans le temps (poursuite de l'exploitation pour 28 ans) et dans l'espace (sur les zones en extension et en hauteur avec de nouveaux stockages de stériles). Le type d'effets observés sera similaire à ceux générés par la carrière actuelle :

- **Contrastes de textures et de couleurs** : La couleur blanche des stériles stockés en verses tranche fortement avec le vert foncé des boisements voisins et crée ainsi des points d'appel forts dans le paysage. De même, la texture des surfaces minérales présente un contraste avec les boisements environnants ;
- **Contraste de topographie** : création de nouveaux stocks de stériles, aux formes géométriques en contraste avec le relief plutôt souple et peu marqué qui structure localement le paysage. Le stock actuel de stériles Est, aux talus minéraux visibles de loin dans le paysage, sera totalement résorbé. Les stocks Sud et central seront tous les deux conservés, le premier en partie végétalisé et le deuxième déjà complètement végétalisé ;
- **Contraste d'occupation du sol et de vocation des terrains** : Surfaces minérales en contraste avec les boisements environnants. Présence d'éléments (usines, installations, engins, merlons, stocks de matériaux minéraux,...) et d'activités qui confère au site une ambiance de type «chantier». La vocation industrielle du site (mouvements de matériaux, circulation des camions et des engins,...) n'est et ne sera donc pas de même nature que celle du cadre rural et boisé environnant.

Conséquence des effets sur l'environnement paysager global

Dans le cadre du projet, la poursuite de l'extraction du site n'introduira pas de nouvel élément d'artificialisation dans le paysage puisque les merlons, les stocks et les surfaces minérales existent déjà dans le cadre de l'exploitation de la carrière actuelle et ce, depuis une centaine d'années. Cependant, la poursuite de la mise en remblais des stériles pourrait générer de nouveaux impacts (cf. Description des perceptions visuelles du projet dans le chapitre ci-après).

► A l'état final

Après remise en état, le site d'extraction sera restitué en un mixte de plans d'eau, de zones humides, de zones boisées, arbustives semi-ouvert ou herbacées et de milieux minéraux. Il présentera une vocation écologique, forestière, paysagère, récréative et localement agricole.

Le phasage d'exploitation ne permettra pas de remblayer en totalité les deux fosses d'extraction principales. Les matériaux stériles seront cependant utilisés pour remodeler une grande partie de la fosse nord. Le caractère artificiel et géométrique des nouveaux stocks devra être

gommé par un modelage et un réaménagement adapté, afin de moduler les pentes en cohérence avec le relief environnant et de favoriser le retour rapide d'une végétation sur le site.

A l'état final, l'impact du projet sur le paysage sera donc direct et permanent (par la persistance de la modification topographique et d'occupation du sol). Les travaux de remise en état, qui constitueront surtout en une mise en valeur de la vocation écologique et naturelle du site, contribueront à intégrer le site dans son environnement paysager.

3.2.2 Effets sur les perceptions visuelles

La notion d'impact visuel recouvre la perception immédiate que l'on a du site. C'est une image instantanée et prise d'un point de vue particulier de la partie de territoire dans lequel s'implante le site. L'importance de l'impact relève d'un certain nombre de facteurs, parfois interdépendants, dont les principaux sont :

- **la distance du point de vue au site** (entre 0 et 200 m la perception est qualifiée d'immédiate, de rapprochée à moins de 500 m, d'éloignée de 500 m à 2 km et de très éloignée à plus de 2 km) ;
- **les obstacles qui s'interposent** (végétation, bâti, relief ...) ;
- **l'altitude du point de vue** par rapport au site et donc la possibilité d'appréhender le site partiellement ou dans sa totalité (vue rasante ou plongeante) ;
- **la nature du point de vue** (le mode de perception statique depuis une habitation ou dynamique depuis une route conditionne différemment l'attention et la brièveté avec lesquels les effets visuels et paysagers sont ressentis) ;
- et, bien sûr, **l'importance du point de vue** (différence manifeste entre une route de campagne peu fréquentée et un belvédère très touristique).

Dans le cadre du projet, les effets sur les perspectives visuelles sont analysés à partir des zones de perception du site actuel, recensées dans l'état initial. Ainsi, certaines perceptions actuelles seront modifiées par le projet. **De plus, deux nouvelles zones de perception seront créées par le projet de renouvellement et d'extension** (au niveau du sentier d'interprétation près du secteur de Keryan et sur un tronçon de la voie verte près du secteur de Kerguen. Ces effets sont décrits en l'absence de mesures paysagères particulières :

a - Impact visuel depuis les points de vue très éloignés (plus de 2 km)

A plus de 2 km de distance, le projet modifiera les points de vue existants sur la carrière, depuis l'axe nord-ouest :

- depuis la route côtière (RD 152), au niveau de la plage de Penn er Malo et ses abords : les nouveaux stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, resteront invisibles, cachés par les reliefs de St-Jude et du Fort-Bloqué. Le sommet du stock de stériles Est, visible actuellement, disparaîtra à terme.

□ **L'impact du projet restera très faible puis positif à terme.**

- depuis le hameau de Locmiquel Méné, situé sur une petite colline dans les terres : le stock de stériles Sud restera visible tel qu'actuellement. Les nouveaux stocks à 21 et 27 m NGF pourront localement dépasser légèrement à l'horizon, à droite du stock Sud, leur sommet blanc causant un impact très faible, similaire à celui du stock Sud. A moyen terme, leur revégétalisation les rendra peu visible.

□ **L'impact du projet restera très faible.**

b - Impact visuel depuis les points de vue éloignés (de 500 m à 2 km environ)

Entre 500 m et 2 km de distance, le projet modifiera les points de vue existants sur la carrière, selon trois axes :

► Depuis l'axe Ouest :

Depuis l'ensemble des points de vue Ouest (hameau de Kergoat, cf. point de vue n°3 ; hameau de St-Jude, cf. points de vue n°4 et 5 ; route côtière RD152, cf. point de vue n°6), le projet modifiera les perceptions actuelles (cf. Photomontage du point de vue n°3 en page 51) : les landes et boisements en partie conservés sur l'extension Keryan permettront de garder un masque végétal important sur le stockage Sud. Dans ce secteur, les surfaces minérales des zones extraites et remblayées au niveau du terrain naturel et jusqu'à 19 m NGF seront partiellement visibles. Celles du stock à 27 m NGF créés en première et seconde phases dépasseront également à l'arrière plan, à droite du stock sud et de l'usine. A moyen terme, leur revégétalisation les rendra peu visible. Le stock à 21 m NGF restera invisible derrière les merlons. Les surfaces minérales du sommet du stock Est disparaîtront au cours de la cinquième phase, lors de sa résorption partielle.

□ **L'impact du projet sera moyen depuis ces points de vue Ouest.**

► Depuis l'axe Sud :

Depuis le hameau de Kerroc'h, sa route d'accès (cf. point de vue n°8) et son littoral où passe le GR34 (table d'orientation, cf. point de vue n°7), le principal élément visible de la carrière est le sommet du stock Est, se détachant à l'horizon et qui disparaîtra en grande partie lors de la cinquième phase. Les surfaces minérales des stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, deviendront visibles, tels des liserés allongés blancs se détachant sur l'horizon. A moyen terme, leur revégétalisation les rendra peu visible.

□ **L'impact du projet sera faible depuis ces points de vue.**

► Depuis l'axe Est :

Depuis le hameau de Keréven (cf. point de vue n°9), la résorption partielle du stock de stériles Est sera visible lors de la cinquième phase du projet. Au pied du stock Est, les stocks de granites entreposés sur le secteur d'extension Kernastellec pourraient être très légèrement visibles tout au long du projet, derrière les haies au premier-plan.

□ **L'impact du projet restera moyen puis positif à terme.**

3.2 Effets potentiels du projet (suite)

c - Impact visuel depuis les points de vue rapprochés (de 200 à 500 m environ)

Entre 200 et 500 m de distance, le projet modifiera les points de vue existants sur la carrière, depuis les secteurs suivants :

► Depuis l'axe Ouest :

- la route d'accès de Keryan (cf. point de vue n°10) : la résorption partielle du stock de stériles Est sera visible lors de la cinquième phase du projet.

□ **L'impact du projet restera faible puis positif à terme.**

- le hameau de Keryan (cf. point de vue n°11) : les boisements de pins conservés sur l'extension Keryan, permettront de cacher en partie le stockage Sud, tel qu'actuellement, ainsi que les surfaces extraites et remblayées à la cote 15 m NGF au pied du stockage Sud. Plus à l'Ouest, en l'absence de mesures paysagères, les landes conservées sur l'extension, moins hautes, cacheront de manière partielle les surfaces extraites et remblayées aux cotes de 14 à 19 m NGF. Les autres stock resteront invisibles, cachés par la lande et le stock à 19 m NGF qui sera créé à l'Ouest du stockage Sud.

□ **L'impact du projet sera moyen depuis Keryan.**

- la route côtière RD152 (cf. point de vue n°12) et ses abords (parcours de golf) : le défrichement de certains boisements, ainsi que les surfaces minérales au cours du remblayage sur le secteur Keryan, pourraient être visibles aux cours de la première phase du projet (impact moyen). Les surfaces minérales des stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, seront également visibles (impact fort). De plus, les surfaces minérales du sommet du stock Est disparaîtront au cours de la cinquième phase, lors de sa résorption partielle. Cependant, en raison du léger relief de Kerham qui s'intercale entre la route et le site, ces trois évolutions du paysage de la carrière ne seront pas visibles en même temps, depuis un même point de vue de la RD152 et de ses abords.

□ **L'impact du projet sera moyen à fort depuis la RD152 et ses abords, en vue rapprochée.**

- le hameau de Kerham (cf. point de vue n°13) : les perceptions seront similaires à celles depuis la route côtière RD152 située à proximité (décrites ci-dessus), mais néanmoins un peu plus proches. Selon leur orientation, certaines habitations percevront les surfaces minérales du secteur d'extension de Kerham (impact moyen), d'autres celles des stocks à 21 et 27 m NGF (impact fort).

□ **L'impact du projet sera moyen à fort depuis Kerham.**

► Depuis l'axe Sud :

Depuis la partie nord et nord-ouest du village du Courégant (cf. point de vue n°15) et son littoral où passe le GR34 (cf. point de vue n°14), les surfaces minérales des versants sud des futurs stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, seront fortement visibles, dépassant au dessus des merlons existants (cf. Photomontage du point de vue n°14 en page 52). A moyen terme, leur insertion visuelle s'améliorera petit à petit grâce à leur revégétalisation. Au cours de la cinquième phase, les surfaces minérales du sommet du stock Est disparaîtront, lors de sa résorption partielle.

□ **L'impact du projet sera fort au cours des premières phases depuis le Courégant et son littoral ouest.**

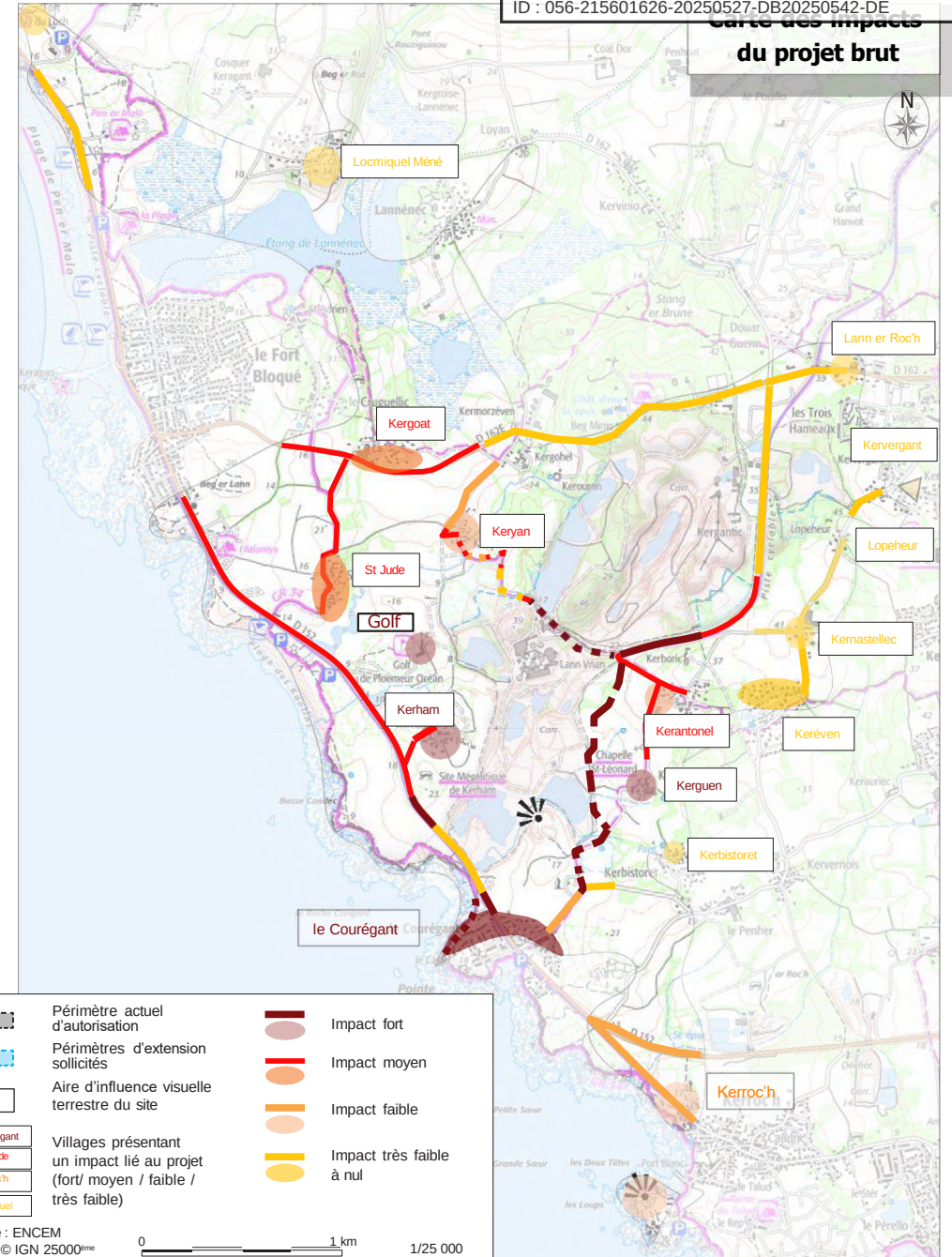
► Depuis l'axe Est :

- depuis le hameau de Kerguen (cf. point de vue n°16), les fourrés arrière-littoraux limitent les vues sur la carrière, mais les surfaces minérales des versants est des futurs stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, seront en partie visibles, depuis le sud-ouest du hameau. Par la suite, leur revégétalisation progressive améliorera leur insertion visuelle.

□ **L'impact du projet sera fort au cours des premières phases depuis Kerguen.**

- depuis la chapelle St-Léonard, située sur la voie d'accès au hameau de Kerguen (cf. point de vue n°17), ainsi que depuis le hameau de Kerantonel (cf. Photomontage du point de vue n°18 en page 53), les surfaces minérales des versants est et nord-est des futurs stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, seront en partie visibles, ainsi que très partiellement le futur stock de stériles à 24 m NGF sur le secteur Phoenix. Par la suite, leur revégétalisation progressive améliorera leur insertion visuelle. L'usine restera visible depuis ce secteur tout au long du projet.

□ **L'impact du projet sera moyen depuis St-léonard et Kerantonel.**



3.2 Effets potentiels du projet (suite)

- depuis le hameau de Kernastellec (cf. Photomontage du point de vue n°19 en page 64), la résorption partielle du stock de stériles Est sera visible lors de la cinquième phase du projet : les surfaces minérales visibles disparaîtront alors presque entièrement depuis ce point de vue. Au pied du stock Est, les stocks de granites entreposés sur le secteur d'extension Kernastellec pourraient être légèrement visibles tout au long du projet, derrière les haies au premier-plan (notamment en hiver).

□ **L'impact du projet restera moyen puis positif à terme.**

- depuis les hameaux de Lopeheur et Kervergant et leur route d'accès (cf. point de vue n°20), les boisements conservés en bordure du secteur d'extension de Lopeheur devraient réduire fortement les perceptions sur le projet, bien qu'une légère transparence, notamment en hiver, puisse être créée au niveau des bandes boisées les moins larges.

□ **L'impact du projet sera très faible à nul.**

- depuis la RD162, à proximité de Lann er Roc'h (cf. point de vue n°21), la résorption partielle du stock de stériles Est sera visible lors de la cinquième phase du projet.

□ **Impact actuel restera faible puis positif à terme.**

- depuis le hameau de Kerbistoret, la résorption partielle du stock de stériles Est sera visible lors de la cinquième phase du projet, depuis les quelques habitations qui peuvent l'apercevoir.

□ **L'impact du projet restera très faible puis positif à terme.**

d - Impact visuel depuis les points de vue immédiats (de 0 à 200 m environ)

► Depuis l'axe Nord :

Depuis la RD162E qui borde la carrière en limite nord (cf. point de vue n°22), les boisements conservés entre la future limite d'extraction et la route devraient réduire fortement les perceptions sur le site, bien qu'une légère transparence, notamment en hiver, puisse être créée au niveau des bandes boisées les moins larges.

□ **L'impact du projet sera très faible à nul.**

► Depuis le chemin partageant le site en deux :

Depuis le chemin des Kaolins, traversant la carrière d'Ouest en Est (cf. points de vue n°24 et 25), la vue sur le site restera importante et assez similaire à l'actuel.

□ **L'impact du projet restera fort.**

► Depuis l'axe Ouest :

Depuis le chemin des Kaolins, passant à proximité du secteur d'extension de Keryan, plus à l'Ouest (cf. points de vue n°26 et 27), les boisements conservés sur l'extension Keryan, permettront de cacher en partie le stockage Sud, tel qu'actuellement, ainsi que les surfaces extraites et remblayées à la cote 15 m NGF au pied du stockage Sud. Plus à l'Ouest, en l'absence de mesures paysagères, les landes conservées sur l'extension, moins hautes, cacheront de manière partielle les surfaces extraites et remblayées à 14 m NGF : le merlon qui entourera ce secteur sera visible

(cf. Photomontage du point de vue n°27 en page 54).

□ **L'impact du projet sera faible à moyen depuis ce tronçon du sentier d'interprétation.**

Depuis le Golf et son club-house (cf. Photomontage du point de vue n°28 en page 55), le défrichement de certains boisements, ainsi que les surfaces minérales en remblayage à 19 m NGF sur le secteur de Keryan, seront visibles aux cours de la première phase du projet, en particulier depuis le practice, le club-house et le secteur nord-est du golf. Les surfaces minérales du stock à 27 m NGF, créé en première et seconde phases, seront également visibles, en particulier depuis le club-house et le secteur sud-est du golf. Le stock à 21 m NGF devrait rester invisible derrière le merlon du site. A moyen terme, leur insertion visuelle s'améliorera petit à petit grâce à leur revégétalisation.

□ **L'impact du projet sera moyen à fort depuis le golf.**

► Depuis l'axe Sud :

Depuis la route côtière RD152, approchant la carrière par l'Ouest, les surfaces minérales des stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, seront visibles, dépassant par dessus les merlons, en particulier celui à 27 m NGF (cf. Photomontage du point de vue n°29 en page 56). De plus, à l'arrière-plan, les surfaces minérales du sommet du stock Est disparaîtront au cours de la cinquième phase, lors de sa résorption partielle. Sur le tronçon le long de la carrière, les vues sur le merlon végétalisé resteront inchangées (cf. point de vue 30 ; impact nul).

□ **L'impact du projet sera fort ou nul selon le tronçon, depuis la RD152, en vue immédiate.**

Depuis l'entrée du quartier de mobile-homes (cf. Photomontage du point de vue n°31 en page 57) ainsi que depuis la voie verte Lorient-Le Courégant qui traverse et borde le secteur d'extension de Kerguen en limite Ouest (cf. point de vue n°33), la mise en place de stockages de terre végétale envisagée sur ce secteur sera fortement visible, en l'absence de mesures paysagères. De plus, la continuité de la voie verte sera impactée par cette extension.

□ **L'impact du projet sera fort depuis ce secteur.**

Depuis la route de Kerbistoret passant à proximité (cf. point de vue n°32), la conservation de deux haies parallèles entre le projet et la route devraient empêcher toute perception du projet d'extension.

□ **L'impact du projet sera nul, depuis ce point de vue.**

► Depuis l'axe Est :

- depuis la voie verte Lorient-Le Courégant qui longe la partie sud du site (Lanvrian) sur sa partie orientale, les surfaces minérales des versants est et nord-est des futurs stocks à 21 et 27 m NGF, créés en première et seconde phases, seront en partie visibles, ainsi que le futur stock de stériles à 24 m NGF sur le secteur Phoenix (cf. points de vue n°34 et 35). Dans sa partie nord, les haies arborées denses qui bordent la voie verte rendront le projet quasiment invisible.

□ **L'impact du projet sera fort depuis la voie verte dans sa partie sud et faible à nul dans sa partie nord.**

- depuis la route dite du Quartz qui longe la partie nord du site (Kergantic), sur sa partie orientale :

• A proximité de l'entrée de l'usine (cf. points de vue n°36 et 37), une lagune sera créée le long de la route, au niveau de la parcelle actuellement agricole.

□ **L'impact du projet sera fort.**

• Au droit du stock de stériles Est (cf. point de vue n°38), les surfaces minérales du sommet du stock Est disparaîtront au cours de la cinquième phase, lors de sa résorption partielle. Le stockage de granites sur le secteur d'extension de Kernastellec sur une parcelle actuellement agricole sera visible, derrière la haie peu dense qui borde la route.

□ **L'impact du projet sera moyen.**

• Plus au nord, seule l'entrée du secteur de Lopeheur (cf. point de vue n°39) pourrait être élargie et devenir davantage visible depuis la route à proximité.

□ **L'impact du projet sera nul à très faible.**

3.2.3 Les covisibilités concernant les monuments historiques

Seul le fort de Loch présente actuellement une vue très partielle sur le sommet du stock de stériles Est. Le reste du projet restera invisible derrière la végétation et le relief.

L'impact du projet restera très faible depuis le fort puis positif à terme, suite au retrait du stock de stériles Est.

Les autres monuments historiques et sites naturels du secteur sont tous situés en dehors de l'aire d'influence du site actuel et du projet.

L'impact visuel du site restera nul depuis les autres monuments et les sites protégés environnants.

3.2.4 Effets liés au démantèlement de l'ancienne usine de Lanvrian

L'ancienne usine de Lanvrian est visible depuis Kéranonnel et la chapelle St-Léonhard, un tronçon du chemin des Kaolins, un tronçon de la voie verte Lorient-Le Courégant à l'est de l'usine et la route du quartz près de l'accès du site (cf. points de vue 17, 18, 25, 35, 36 et 37). Son démantèlement sera donc perçu depuis ces points de vue (cf. photomontage depuis Kéranonnel en page 53). Néanmoins, le reste des infrastructures de la plateforme ainsi que la nouvelle usine resteront visibles depuis ces secteurs. Les effets liés à ce démantèlement seront donc peu conséquents.

3.2.5 Effets cumulés

Le site de Loqueffret est situé à environ 80 km au Nord-ouest de Ploemeur. **Il n'y aura donc pas d'effet cumulé avec le présent projet, d'un point de vue paysager et perception visuelle.**

La carrière de Kerbriant est également située sur la commune de Ploemeur mais au Sud du village, les 2 sites étant distants de 2,6 km. Les bassins visuels respectifs de ces deux sites sont totalement déconnectés. La carrière de Kerbriant reste d'ailleurs très peu visible. **Il n'y aura donc pas d'effet cumulé entre le présent projet et la carrière de Kerbriant, d'un point de vue paysager et perception visuelle.**

3.3 Mesures proposées

Secteur Keryan et stock Sud (extraction puis remblayage entre 14 et 19 m NGF) :

- conserver les pinèdes, landes et saulaies sur les secteurs non extraits.
- dès autorisation : créer un merlon périphérique de 2,5 m de haut, planté de pins maritimes ou d'arbustes de landes, en bordure ouest et nord des secteurs extraits puis remblayés (mesure de préverdissement).
- remblayer les deux secteurs extraits au niveau du terrain naturel et en pente douce en raccord avec le stock à 19 m NGF plus au sud.
- définir un profil et des pentes du talus extérieur du remblais à 19 m NGF adoucis.
- ensementer les remblais au fur et à mesure de leur constitution.
- reprofiler en pente plus douce le talus nord du stock à 40 m NGF.
- création d'un belvédère en sommet du stock à 40 m NGF.

Secteur Kérantonel (lagune) :

- planter une haie bocagère sur un merlon le long de la route.

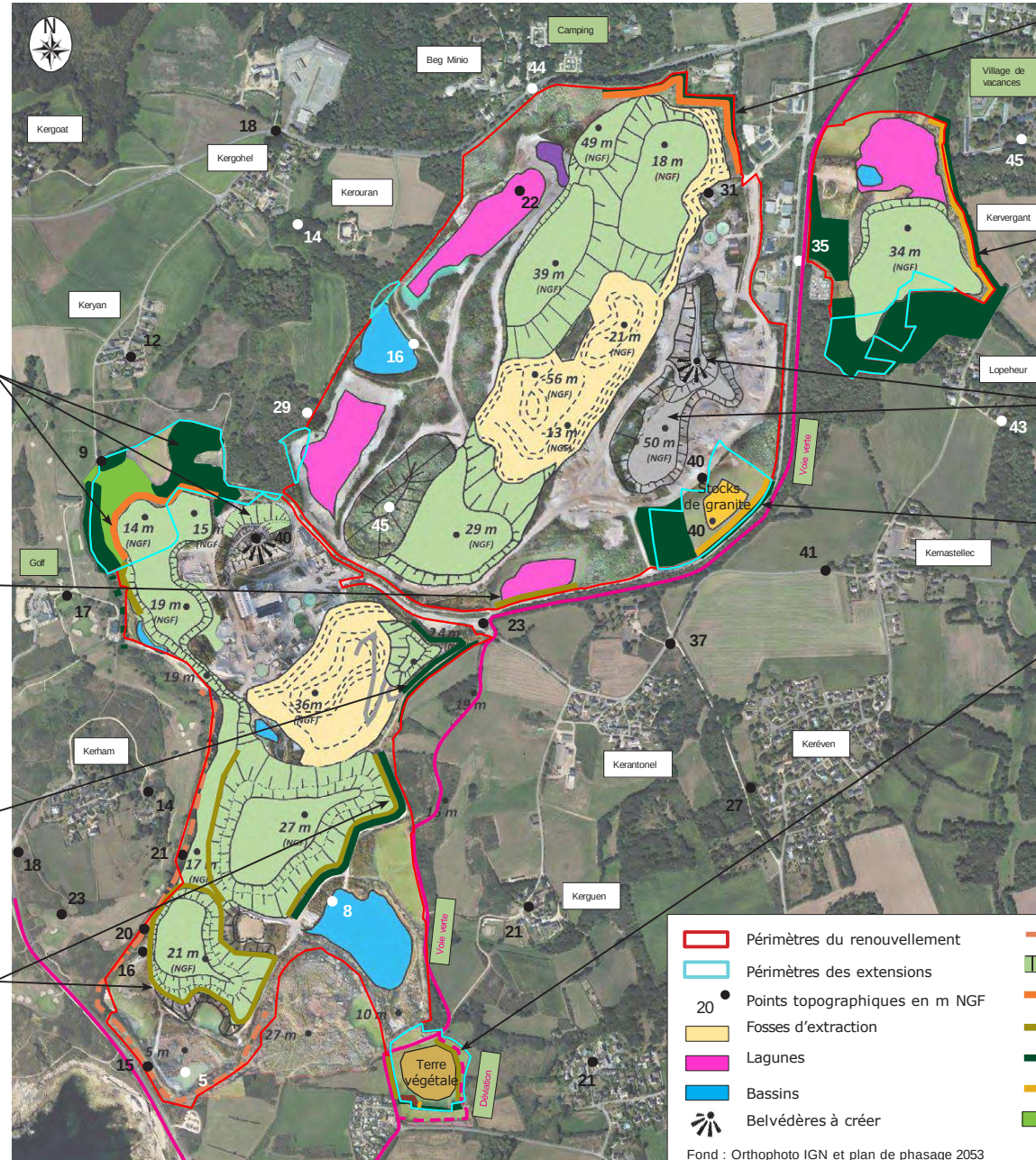
Secteur Usine/Phoenix (remblayage à 24 m NGF) :

- conserver un ourlet arbustif/arborescent à l'est et au nord.
- ensementer le talus de remblais au fur et à mesure de sa constitution.
- définir un profil et des pentes du talus extérieur du remblais adoucis.

Secteur Lanvrian (remblayage à 21 et 27 m NGF) :

- conserver un ourlet arbustif/arborescent en bordure est du futur stock à 27 m NGF, sur une dizaine de mètres de large.
- planter une haie bocagère sur un merlon en périphérie des futurs stockages, servant de base aux futurs remblais.
- ensementer les talus des remblais au fur et à mesure de leur constitution.
- définir un profil et des pentes de talus extérieur des remblais très adoucis.

Plan de localisation des mesures paysagères



Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

Secteur Cantine :

- conserver une bande boisée périphérique sur une dizaine de mètres de large au minimum.
- conforter la strate arbustive en lisière en plantant le merlon acoustique interne.

Secteur Lopeheur (exploitation dès 2023 suivi du remblayage jusqu'en 2038 + lagune) :

- conserver une bande boisée périphérique sur une vingtaine de mètres de large au minimum (hors périmètre de la demande).
- conforter la strate arbustive de sous-bois et de lisière sur 10 m de large.

Secteur Kergantic :

- résorption partielle (partie sud) du stock Est (passant de 60 à 50 m NGF).
- création d'un belvédère en sommet du secteur restant en place à 60 m NGF.

Secteur Kernastellec (stockage de granite sur 5 m de haut) :

- conserver et conforter la haie bocagère existante par des plantations, sur une largeur d'une dizaine de mètres.

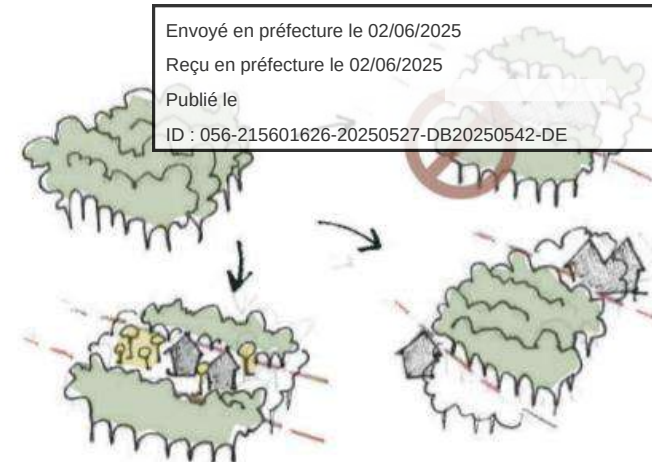
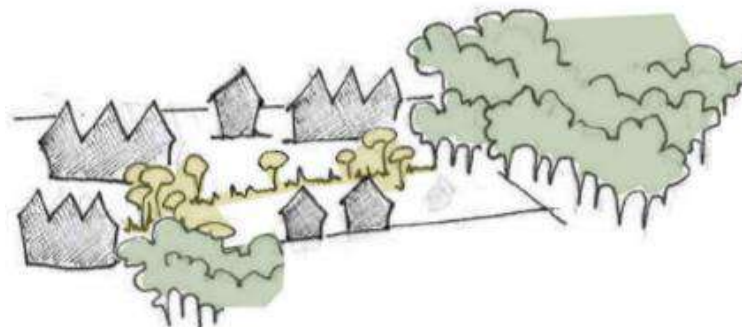
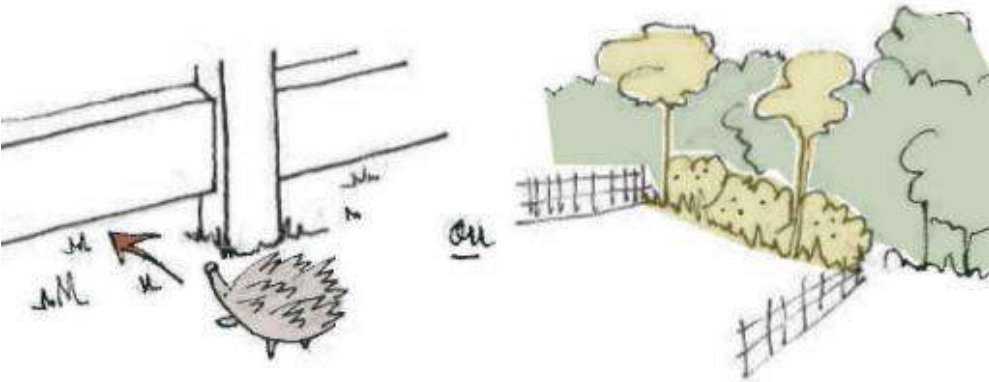
Secteur Kerguen (mise en place de stocks de terre végétale) :

- créer un merlon doublé d'une haie bocagère en limite ouest et est, dès autorisation (mesure de préverdissement).
- conforter la bande boisée sud, par des plantations, dès autorisation (mesure de préverdissement).
- dévier la voie verte en limite est et sud de l'extension
- créer un merlon de 2 à 3 m de haut en arrière du boisement d'Ormes, dans l'angle sud-ouest, lors des phases d'exploitation et de remblayage.

OAP thématique «Nature en ville»

Au contact de la TV Urbaine

- Ne pas scinder /supprimer la TVU sans compenser : préférer élaguer ses abords, ou proposer des aménagements paysagers permettant de reconstituer les espaces de TVU séparés /supprimés
- Prolonger /relier la TVU dans les projets
- Mettre en place des clôtures perméables pour la petite faune OU assurer la clôture par des plantations multi-strates qui préservent l'intimité, diversifient la flore et renforcent la TVU.

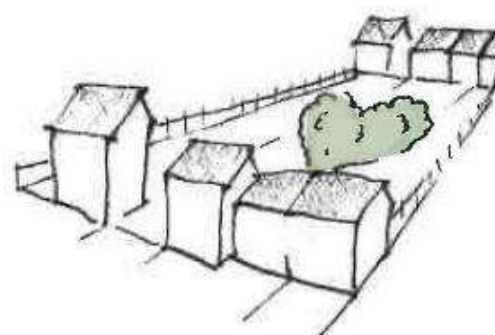


Envoyé en préfecture le 02/06/2025
Reçu en préfecture le 02/06/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE

Sur tout le territoire

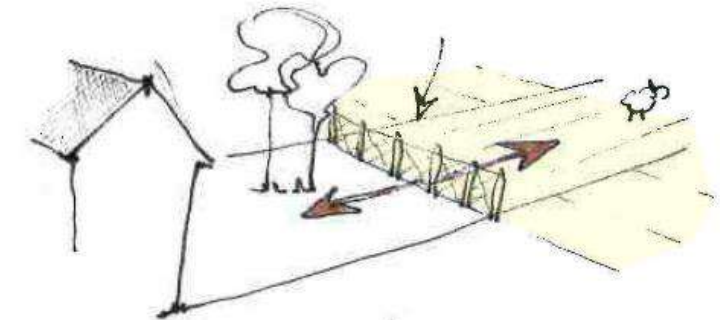
Organiser le bâti et les aménagements de

- conserver les éléments naturels existants
- créer des ouvertures visuelles sur les espaces verts
- préserver les cœurs d'îlots verts existants



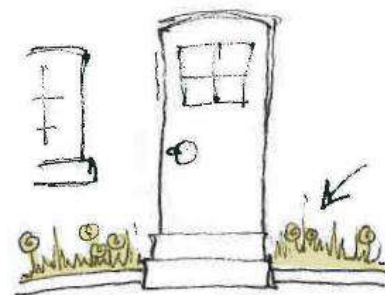
Composer les lisières

- Composer les lisières avec l'espace public(routes, domaine public) en créant des espaces de transition (noues, pieds de mur ou bordures plantées...)
- Composer les lisières avec l'espace agricole :
- mettre en place des clôtures ouvertes (potelets, grillage...)
- s'appuyer sur le bocage existant (haies, talus...) pour protéger les cultures et freiner le ruissellement de l'eau.



Apporter de la nature

- Apporter des éléments ponctuels de nature: végétaliser par exemple les murs ou pieds de mur, balcons, rebords de fenêtres...
- Planter les espaces de façon à pouvoir mettre en place une gestion différenciée, pailler les pieds de plantations
- Créer des espaces libres de qualité (fonctionnelle, paysagère, environnementale); Se référer aux articles 7 *Biodiversité & espaces libres du règlement écrit*
- Intégrer dans la conception des espaces libres l'enjeu de fraîcheur par la disposition de la végétation, les zones ombragées...

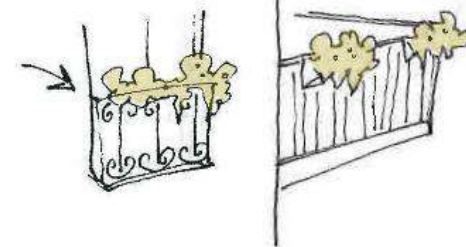


Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

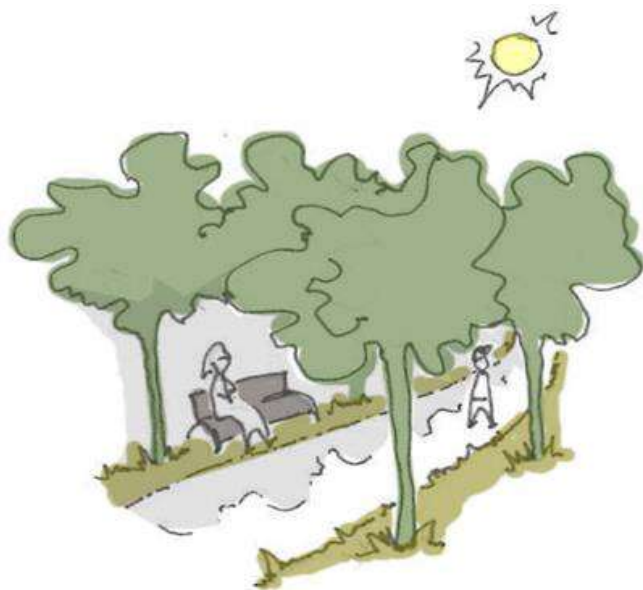
Publié le

ID : 056-215601626-20250527-DB20250542-DE



Apporter des usages

- Intégrer des fruitiers dans les plantations arborées
- Intégrer du mobilier urbain comme support d'usages dans les opérations d'ensemble



Réduire la pollution lumineuse en:

- installant des réverbères dirigés vers le sol
- ciblant uniquement les zones pertinentes à éclairer
- réduisant les temps de fonctionnement
- préférant les ampoules jaunes
- évitant les éclairages au sol au profit de poteaux à mi-hauteur, réfléchissant et équipés de systèmes d'auto-détection.